



Conseil Municipal du 13 mai 2015
Convoqué le 7 mai 2015

Présidé par, Marc HEMEZ, Maire
Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : M. Marc HEMEZ – Mmes Jessica TANCA – Rosa LA SPINA- Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Christian VITU - Christian COLLET - Michel DEBEVE - Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE –Marilyène DRECCQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mme Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESIOIF - Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE –Mme Anne DELABY – M. Jean-Michel REMY.

Excusés : Mme Carole CARPENTIER (proc. à M.Vitu) – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Mme Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M. Denis) - M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) - Mmes Renée HARY (proc. à Mme Brenski) - Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif).

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18H.

Monsieur le Maire propose que **Monsieur Dominique HERVET** assure les fonctions de secrétaire de séance.
L'assemblée accepte à l'unanimité.

I - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2015

Monsieur le Maire : « Vous avez reçu, avec la convocation et l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal. Je ne doute pas que vous l'ayez lu et relu, y a-t-il des observations ou des précisions à apporter ? »

Monsieur Meurdesoif : « Nous avons demandé et obtenu la transcription dans le procès-verbal d'un échantillon des propos grossiers adressés à un des membres de notre groupe. Un des auteurs, avec beaucoup d'éducation, a présenté ses excuses qui ont été acceptées charitablement. Cet incident-là est clos. Je souligne que les intervenants sur tel ou tel point de l'ordre du jour, sont désignés en réunion de groupe, dont ils deviennent les porte-parole. Ils ne parlent pas en leur nom personnel, ce qui rend les agressions encore plus insupportables. Cependant, cet incident est révélateur du traitement que la majorité réserve à son opposition : les insultes s'ajoutent aux photos retaillées, aux invitations oubliées, aux réunions espacées. Or, on mesure la démocratie à la manière dont les oppositions sont associées au travail collectif. Feindre d'ignorer notre groupe revient à rejeter un électeur sur deux, user du bulletin municipal pour distiller des considérations politiciennes, c'est détourner un outil nécessaire d'information de la population, en instrument de propagande.

Faut-il que nous demandions au juge administratif le respect de l'article 2121-27-1, pour bénéficier d'un espace d'expression dans le bulletin ? Je rappelle, en passant, que cette disposition légale n'est en aucune façon liée à l'appartenance à un groupe déclaré. Nous apprenons qu'une salle de boxe a reçu sa dénomination sans que personne, ni chez nous, ni chez vous, n'ait été consulté, qu'une délégation a visité l'Institut Médico-Educatif d'Emerchicourt, sans que nous y soyons conviés... L'exercice personnel du pouvoir a ses limites et les habitants n'ont pas tardé à s'en rendre compte.

Essayer d'effacer le passé, tenter de faire oublier ceux qui étaient là avant, c'est croire que ce que l'on ne voit pas, n'existe pas. Les habitants nous disent qu'au contraire, l'absence crée le besoin.

Nous demandons donc solennellement la recherche du respect mutuel, l'arrêt des invectives à base de cerfeuil, et des comportements d'impatience. »

Monsieur le Maire : « J'ai bien entendu. Je pense que vous avez quand même la mémoire courte. Lorsque j'étais dans l'opposition, Monsieur Meurdesoif, (je crois même que c'était dans votre bureau lors des premiers rendez-vous que vous avez bien voulu m'accorder après l'élection de 2008), nous avons évoqué l'existence d'une tribune partagée entre la majorité et l'opposition dans Aniche la Nouvelle, et vous aviez répondu que c'était un

bulletin d'informations et non pas un bulletin municipal, et qu'il n'y avait pas à y avoir de tribune. C'est toujours un bulletin d'informations, qui a changé de titre, et qui est en quatre pages couleur au lieu d'être en deux pages noir et blanc. Voilà, je fais la réponse que vous m'aviez faite à l'époque. Si un jour on fait un bulletin municipal annuel, bisannuel, semestriel, ou de fin de mandat, bien évidemment, dans le respect de la loi, que vous connaissez et que nous connaissons, l'opposition que vous représentez aura un droit d'expression sous forme de tribune dans les formes que vous connaissez, que nous connaissons, et que nous respecterons. »

Monsieur Meurdesoif : « Oui, sauf que dans le bulletin qui relate de la manifestation du 1^{er} mai, il a été rajouté à la suite du texte sans doute réalisé par les personnels territoriaux, des appréciations qui relèvent davantage de considération politique que de la simple relation de ce qui s'est passé. De la même manière, il y a eu aussi une appréciation qui a été portée à propos du vote du budget, qui est d'ailleurs tout à fait inexacte puisque nous n'avons pas voté contre, nous nous sommes abstenus, et s'abstenir c'est laisser passer... Voilà deux exemples et il y en a d'autres... On pourrait rechercher- j'ai la collection, nous avons tous la collection chez nous- effectivement ces infractions à la règle d'objectivité du bulletin d'informations municipales. »

Monsieur le Maire : « Si vous estimez qu'il y a des infractions vous saisissez le juge du tribunal administratif qui tranchera. Quant à l'appréciation, elle a pour but de faire connaître notre position, et de montrer aux Anichois qu'on les entend. Ils nous ont, à nous aussi, puisqu'on représente aussi un anichois sur deux, fait part de leur étonnement qu'il y ait deux défilés, deux manifestations le 1^{er} mai, ce qui n'était jamais arrivé, puisque, jusqu'à il y a deux ans, la manifestation syndicale, tout à fait légale et normale, se confondait avec la cérémonie officielle organisée par les élus, les associations et les personnalités. Or, depuis l'an dernier, on constate qu'il y a une cassure, c'est un constat, ce n'est pas nous qui l'avons voulu... Voilà, on a répondu, et je pense qu'on ne va pas polémiquer... Ce qui se voit demande aussi à être expliqué, ce qu'on a fait dans le bulletin. On en prend la responsabilité et c'est une information qui a surpris et étonné les Anichois, qui nous en ont parlé, déjà l'année dernière, et qui nous en reparleront l'année prochaine, si d'aventure il y a toujours cette concurrence ou cette fracture entre la cérémonie officielle du 1^{er} mai et la manifestation tout à fait légitime d'un syndicat. »

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Madame Moroge.

II - QUESTIONS MISES EN DELIBERATION

A. SERVICE FINANCIER

1. VENTE DU VÉHICULE SEAT INCA IMMATRICULÉ 927AXK59

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de vendre le véhicule SEAT INCA immatriculé 927 AXK 59, de 1997, qui servait au service technique, pour un montant de **200€**, celui-ci étant hors d'usage.

Monsieur le Maire : « C'est un véhicule qui a un certain âge puisqu'il est de 1997, c'est une fourgonnette Seat, qui est complètement essoufflée et qui, pour la sécurité des utilisateurs et chauffeurs, demande à être retirée du parc autos. Il y avait une solution qui était de la refiler à la Carmi, entreprise locale de démolition et de recyclage de ce type de matériaux, mais on nous versait **50€**, et il fallait la casser en deux... Et il y a eu une offre d'un garagiste de Monchecourt, je crois, pour **200€**, de récupérer ce véhicule dans les formes habituelles, destruction carte grise etc. Comme c'était à l'inventaire, que c'est retiré de l'inventaire, et qu'il s'agit d'une aliénation du patrimoine, je demande à l'assemblée l'autorisation de céder ce véhicule contre une somme de **200€** ce qui est à ce jour la meilleure offre. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Vitu) – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M. Denis) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECCQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à Mme Brenski) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif) – M. Jean-Michel REMY.

2. RAPPORT SUR LA FORMATION DES ÉLUS – ANNÉE 2014

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 29/04/2014, avaient été validées les orientations en matière de formation des élus suivant l'article L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour l'exercice 2014, cinq élus ont suivi les formations suivantes :

- « FISCALITE LOCALE : quelle réforme juste et ambitieuse » suivie par quatre élus

-« RESPONSABILITE FUNERAIRE DU MAIRE » : suivie par un élu.

Il est précisé qu'un tableau sera annexé au compte administratif.

Monsieur le Maire : « Cinq élus de notre assemblée, à la première année du mandat, ont bénéficié et ont suivi ces deux formations, avec des thèmes différents, qui leur ont permis d'avoir une connaissance plus parfaite dans le domaine de la fiscalité d'une part, pour quatre d'entre eux, et des règles funéraires pour un autre élu. Vous avez pris connaissance de ce tableau, est-ce qu'il y a des observations ? »

Madame Moroge : « C'est toujours la même réclamation que nous avons, étant donné que l'information c'est aussi de la formation, c'est aussi de l'éducation, six élus de notre groupe ne reçoivent toujours pas la revue « L'élus d'aujourd'hui », qui est une revue mensuelle, et au nom du groupe, je demande à ce que nous puissions enfin recevoir cette revue d'informations. Merci. »

Monsieur Debeve : « On ne l'a plus. »

Monsieur Chantreau : « Il faudrait vérifier car je crois qu'il manque une formation sur les campagnes électorales à laquelle j'avais participé, avec le CIDEFE. Il me semble que c'est inscrit dans le compte administratif. »

L'assemblée prend acte de la présentation du rapport.

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU COMPTABLE DU TRÉSOR

Monsieur Denis : « Nous abordons l'approbation du compte de gestion et du compte administratif. Le compte de gestion est le document comptable d'arrêtés de comptes de l'exercice précédent, établi par le comptable du trésor. Souvenez-vous qu'au dernier conseil municipal, nous avons fait un arrêté provisoire de ces comptes, pour pouvoir faire une reprise anticipée des résultats dans le budget de la ville, budget que le groupe communiste n'a pas voté. Donc je reprends le détail des chiffres qui aboutissent à ce résultat. Pour le compte de gestion, je vais être assez bref, je rentrerai plus dans le détail lors de l'explication du compte administratif. Les résultats apparaissent comme suit : sur des prévisions budgétaires de la section d'investissement s'équilibrant à **10 269 246,40€**, nous avons encaissé un montant de recettes de **5 175 295,97€**, nous avons dépensé **4 447 046,97€**. Ce qui donne, sur l'exercice, un excédent de **728 249€**.

En section de fonctionnement, sur un total de prévisions budgétaires équilibrées dépenses/recettes de **12 620 654,29€**, nous avons encaissé **10 956 827,36€** et dépensé **9 878 362,46€**, ce qui donne un résultat de l'exercice excédentaire de **1 078 464,90€**. En cumulé, investissement/fonctionnement donnent un excédent de **1 806 713,90€**. A ce résultat de l'exercice, je reprends les résultats à la clôture de l'exercice précédent : en investissement, il s'agissait d'un déficit de **165 605,13€**, corrigé du résultat de l'exercice 2014 excédentaire de **728 249€**, cela donne donc en résultat de clôture/investissement un excédent de **562 643,87€**. En fonctionnement, le résultat à la clôture de l'exercice précédent était un excédent de **4 149 765,15€**. Une partie de cet excédent était affectée à la couverture du déficit d'investissement à hauteur de **1 771 980,13 €**, augmenté du résultat de l'exercice 2014 un excédent de **1 078 464,90€** ce qui nous donne donc, en fonctionnement, un résultat de clôture excédentaire de **3 456 249,92€**. Je serai plus explicite sur le compte administratif. »

Monsieur le Maire : « Le compte de gestion, je rappelle que c'est la comptabilité établie par le percepteur, étant entendu que les résultats finaux sont conformes aux comptes administratifs, qui est la comptabilité dressée par le Maire. Est-ce que l'on peut considérer que la comptabilité du percepteur vous agréé et que nous adoptons le compte de gestion ? »

Monsieur Chantreau : « Nous n'avons toujours pas reçu l'analyse financière du comptable du Trésor, et c'est l'analyse financière de 2013. Il serait donc intéressant de l'avoir et en même temps on pourrait réclamer celle de 2014 qui devrait bientôt arriver. Je pense que l'on paie l'indemnité au comptable du trésor, il est donc logique qu'il nous remette l'analyse. »

Monsieur Denis : « La réponse a déjà été donnée plusieurs fois : il ne l'a pas fait ! Donc je ne peux pas vous la donner. Il ne l'a pas fait. Point. Ça vous a déjà été répondu plusieurs fois... Ecoutez les réponses qu'on vous fait. Ecoutez. Allez lui demander, il ne l'a pas fait ! »

Le compte de gestion de Monsieur le Comptable du trésor présente pour l'exercice 2014 :

-un excédent de fonctionnement d'un montant de **1 078 464,90€**

-un excédent d'investissement d'un montant de **728 249€**

Les résultats cumulés de l'exercice 2014 sont les suivants :

-un excédent de fonctionnement d'un montant de **3 456 249,92€**

-un excédent d'investissement d'un montant de **562 643,87€**

Adopté à l'unanimité : **POUR : 33** : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Vitu) – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M. Denis) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECCQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à Mme Brenski) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif) – M. Jean-Michel REMY.

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE

Monsieur Denis : « Bien sur les résultats sont les mêmes, mais je vais rentrer dans le détail des dépenses et recettes. En section de fonctionnement, la totalité des dépenses de fonctionnement de l'exercice s'élève à **9 878 362€**, répartie en plusieurs chapitres, dont les plus importants sont le chapitre 011 « charges à caractère général », à hauteur de **2 148 426,72€**, l'année 2013 ce même chapitre s'élevait à **2 214 586,79€**, donc une baisse de **100 000€** à peu près. Les principaux chapitres de dépenses sont les prestations de service à hauteur de **192 000€**, les charges d'électricité à hauteur de **271 000€**, les charges de chauffage à hauteur de **244 000€**, et le contrat de prestations de services à hauteur de **533 000€**. Ce chapitre « charges à caractère général » représente 21,75% des dépenses réelles. Autre gros chapitre, et le plus gros, le chapitre 012, « charge de personnels », pour un montant de **5 310 731,90€**. En 2013, cette somme s'élevait à **5 016 989,90€**, soit **300 000€** en plus de dépensés en 2014. Les principaux chapitres sont « rémunération des titulaires » : **2 388 000€**, les « autres indemnités » **582 000€**, « rémunération des non titulaires » **448 000€** et « cotisations Urssaf » **515 000€**, « cotisations retraites » **768 000€**. Ce chapitre 012 « charges de personnel » représente 53,76% des dépenses réelles, ce qui fait que ces deux premiers chapitres « charges à caractère général » et « charges de personnels » représentent 75% des dépenses réelles. Ce sont des charges pratiquement incompressibles et obligatoires, ce qui fait donc que, sans tenir compte des charges financières, il y a 75% de notre budget qui est figé. Autre chapitre, le 65 « charges de gestion courante » à hauteur de **1 745 629,63€**. En 2013, il s'élevait à **1 473 401,17€**. Les principales dépenses sont le contingent incendie **318 000€**, les contributions aux organismes de regroupement **344 000€**, la subvention au CCAS **470 000€**, les subventions aux associations **395 000€**. Ce chapitre 65 représente 17,67% des dépenses réelles. Il reste ensuite le chapitre 66 « charges financières » à hauteur de **400 230,89€**, qui est à peu près le même chiffre que l'année dernière, et qui représente 4,05% des charges réelles, et enfin le chapitre 67 « dépenses exceptionnelles » à hauteur de **6 227€**. Voilà donc pour le total des dépenses de fonctionnement à hauteur de **9 878 362€**. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **10 956 827€**, sont compris dans ces recettes le chapitre 13 « atténuation de charges » **151 497,37€** (2013 **183 445€**, soit **30 000€** de diminution) et le chapitre 70 « produits du domaine » à hauteur de **379 386€**, l'année dernière **361 269€**. Le gros chapitre 73 « impôts et taxes » s'élève à **5 092 991,13€**, en 2013 ce montant était de **5 001 167,28€** soit **90 000€** de plus. Dans ce chapitre on trouve les taxes foncières et taxes d'habitation, c'est-à-dire l'impôt pris sur le contribuable anichois **3 138 555€**, l'attribution de compensation qui est figée **1 489 664,04€**, et ce chapitre 73 représente 46,48% des recettes réelles. Autre gros chapitre, le chapitre 74, qui représente les « dotations et participations », pour un montant total de **5 061 528€**, l'année dernière, il s'élevait à **4 918 351,23€**. Les principales sommes étant les dotations forfaitaires pour **1 712 700€**, dotation qui a diminué de **90 000€** par rapport à l'année précédente, la dotation de solidarité urbaine à **1 994 927€**, dotation qui, elle

par contre, a augmenté de presque **300 000€**. La Dotation nationale de péréquation **416 182€**, et participation d'autres organismes à hauteur de **370 884,90€**. Ce chapitre 74 « dotations et participations » représente 46,20% des recettes réelles, ce qui fait que ces deux chapitres 73 et 74, « impôts et taxes » et « dotations et participations », représentent 93% de nos recettes. Nous dépendons très fortement de ce que les impôts locaux que l'on demande à nos contribuables et de ce que l'Etat et les E.P.C.I peuvent nous verser. Donc on est très dépendants, à hauteur de 93% de nos recettes, de ces deux chapitres. Ensuite le chapitre 75 « Autres produits » à hauteur de **131 373€** et le chapitre « produits exceptionnels » à hauteur de **129 890€**. Voilà pour la section de fonctionnement.

Pour la section d'investissement, qui s'établit à **4 447 046,97€** en dépenses et **5 175 295,97€** en recettes, les principaux chapitres de dépenses sont entre autres : les remboursements du capital des emprunts, **563 004,68€** et essentiellement les restes à réaliser et notamment les dépenses de l'ANRU et qui comprend la construction de l'école Quévy et des travaux de voirie dans le Champ de la Nation. En recettes d'investissement, les principaux articles sont les subventions à hauteur de **1 189 411€** et l'emprunt à hauteur de **1 600 000€**. Il y avait également l'excédent reporté à hauteur de **1 771 980,13€**.

Voilà pour les principaux chiffres que je peux vous donner. Les résultats bien-sûr sont les mêmes que ceux du compte de gestion. Juste une petite observation, au niveau de la section de fonctionnement, ça ressemble beaucoup, et je crois que les années suivantes seront du même ordre, aux chiffres de l'année précédente, puisque nos recettes sont pratiquement plafonnées, les dépenses sont également très contraintes. Le seul budget en augmentation c'est bien-sûr l'investissement, mais on a des opérations vraiment exceptionnelles avec l'ANRU, avec le réaménagement en centre-ville dans le cadre du FDAN et les nouveaux programmes qui arriveront dans l'avenir. »

Monsieur le Maire : « Merci Jean-Claude Denis. Je signale *l'arrivée de Madame Cathy Lefebvre, à 18h32*, donc la procuration est rapportée, bonsoir Madame. Est-ce qu'il y a des interventions sur l'exposé qu'a fait Jean-Claude Denis, sur les éléments constitutifs en section investissement/fonctionnement - dépenses /recettes du compte administratif 2014 ? »

Monsieur Chantreau : « Merci Monsieur le Maire. Je prends la parole au nom du groupe « Rassemblement citoyen, Aniche ma commune j'y tiens ! » Effectivement nous avons eu tous les documents en commission des finances, on en a fait l'analyse. Il est vrai que 2014 a été un budget de transition si on peut dire. Comme Monsieur Denis l'a dit, en fonctionnement, les dépenses ont évolué de **144 000€ (9 878 000€)** par contre on s'aperçoit que les recettes ont diminué de **225 000€ (10 956 000€)**. Le compte administratif fait apparaître quelques chapitres financiers en baisse ou en hausse. Je me permets de donner quelques exemples sans rentrer trop dans les chiffres car on les a eus en commission :

-Les prestations de services ont augmenté de 21% (**193 000€**)

-Les dépenses de carburant ont augmenté de 12%, bien que le prix de celui-ci ait été en baisse en 2014. (**19 600€**)

-Le chauffage urbain a diminué de 22%, cette baisse est probablement due aux bonnes conditions climatiques que nous avons connues, avec un hiver plus doux et un été plus long. (**245 000€**)

On s'aperçoit que le budget fêtes et cérémonies a subi une hausse de 17% (**61 000€**) « hors festivités Kopierre », puisque Kopierre c'est l'AFCA qui le gère et l'AFCA a eu une subvention de **70 000€**, de même que les frais de réception qui ont subi une hausse de 44% (**55 000€**).

Concernant la masse salariale, celle-ci est restée stable à hauteur de 50% du budget de Fonctionnement (**5 300 000€**). Par contre, nous connaissons un transfert de dépenses salariales des emplois de remplacement vers les emplois aidés, c'est-à-dire que les emplois vacataires ont diminué de 10% en masse salariale, par contre les emplois d'insertion et emplois d'avenir ont augmenté de 56%.

Bien sûr nous retrouvons également l'augmentation de 45% des indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux, couvrant les 9 mois de l'année 2014 (**175 000€**). Voilà ce qui concerne le fonctionnement. Pour ce qui concerne le budget d'investissement, effectivement, les dépenses se sont élevées à **4 500 000€** et les recettes à **5 200 000€**. Celles-ci représentent principalement, la continuité du programme ANRU, les travaux de maintenance et l'entretien du patrimoine communal (qui est important), le matériel mobilier des services, les travaux aux services techniques suite au sinistre (principalement le hangar du Service Technique), le démontage du bureau des Maires et la transformation en salle de réunion impersonnelle, et, pour terminer, l'acquisition de l'Ex-Shopi de la Nation. Voilà les remarques que j'avais à faire par rapport à notre groupe, je vous remercie de m'avoir écouté. »

Monsieur le Maire : « Simplement, sur les emplois aidés, ça coûte plus cher parce que l'État a baissé sa participation à 65%, donc celle de la ville est plus importante, ça nous coûte donc plus cher. De plus, on est passés de douze emplois aidés (aussi bien les Contrats Uniques d'Insertion que les Contrats Avenir Emploi en mi-temps ou en temps plein) à quatorze. J'ai signé le quatorzième la semaine dernière. On fait comme vous, on essaie de tendre la main à des demandeurs d'emploi au travers de ce dispositif, avec le partenariat et les conseils de la mission locale, ou de Pôle Emploi, notamment pour les jeunes de moins de 25 ans. La ville d'Aniche, deuxième ou troisième entreprise en termes de personnels de la commune, après Sekurit Saint Gobain et AGC, fait son affaire d'accueillir, de tendre la main, à des demandeurs d'emploi pour qu'ils fassent un bout de chemin dans leur parcours personnel ou leur projet professionnel, pour avoir les meilleures conditions, notamment au titre d'une formation, qui est intégrée d'office dans le dispositif des emplois aidés et avoir ainsi les meilleures chances d'intégrer un retour à l'emploi. On est très vigilants, comme vous le savez, avec l'association IDEES et Cap Emploi. J'ai réuni d'ailleurs les emplois aidés fin janvier avec les ressources humaines, Cap Emploi et la mission locale, pour expliquer que les emplois aidés sont des emplois de passage et qu'ils sont chez nous pour profiter de la formation, se redonner confiance, se tester sur qui voulait les espaces verts, l'entretien des bâtiments, la peinture, la pose de plaques au plâtre, etc. Quant aux frais de réception et au budget Fêtes et Cérémonies, il y a tout simplement ce que j'ai voté quand j'étais dans l'opposition, ce que nous avons voté, c'est-à-dire l'évènement de l'anniversaire du jumelage et puis la célébration de l'anniversaire du 11 novembre, qui a gonflé, de façon substantielle, avec le programme que vous connaissez, qui a été établi par la commission où vous êtes représentés, et programme auquel vous avez participé. Voilà, merci.

Comme le veut la coutume, je vais quitter la séance pendant le vote que j'appelle sur le compte administratif, alors bien sûr il y a trois mois durant lesquels Monsieur Meurdesoif est responsable de la comptabilité 2014, et neuf mois où c'est moi, mais il est convenu que c'est le Maire en place qui présente le compte administratif. Je vais donc quitter la séance et demander à Jean-Claude Denis, adjoint aux finances, de proposer le vote et de m'en donner communication lorsqu'on viendra me rechercher, en espérant que ça ne dure pas trop longtemps. »

Monsieur Denis : « Bien. Le maire en exercice s'étant retiré de la salle, nous allons pouvoir passer au vote du compte administratif 2014. »

Section de fonctionnement

Résultat reporté : un excédent de **2 377 785,02€**

Résultat 2014 : un excédent de **1 078 464,90€**

Résultats cumulés : un excédent de **3 456 249,92€**

Section d'investissement

Résultat reporté : un déficit de **165 605,13€**

Résultat 2014 : un excédent de **728 249€**

Résultats cumulés : un excédent de **562 643,87€**

Monsieur Chantreau : « Notre groupe votera « contre » le compte administratif, du fait que nous avons voté « contre » le budget 2014, suite à l'augmentation des indemnités du Maire et des adjoints de 70%. »

Monsieur Denis : « Le compte administratif 2014 est adopté avec une majorité de 26 voix pour et 7 voix contre. Si vous voulez bien réintroduire Monsieur le Maire en exercice. Je vous informe Monsieur le Maire que le compte administratif a été adopté par 26 voix pour, et 7 voix contre. Le groupe communiste a voté contre étant donné qu'il avait voté contre le budget primitif 2014. »

Monsieur le Maire : « Merci de la confiance que vous m'accordez ainsi qu'à la nouvelle équipe municipale. Comme ça a été dit tout à l'heure, il s'agissait effectivement d'une année de transition. Nos résultats montrent que pour une première année, on n'a pas trop mal géré, et je remercie les élus de l'opposition qui ont participé aux travaux de la commission finances, et qui ont fait des observations souvent judicieuses. Encore merci et nous passons à la question suivante. »

Adopté à La majorité : POUR : 25 : Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Vitu) – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M. Denis) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECCQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mme Anne DELABY – M. Jean-Michel REMY.

Contre : 7 : Mmes Renée HARY (proc. à Mme Brenski) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESIOIF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mme Cathy LEFEBVRE.

5. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014

Monsieur le Maire : « L'affectation du résultat est issue de l'adoption du compte de gestion du percepteur et du compte administratif présenté par le Maire. La parole à Jean-Claude Denis. »

Monsieur Denis : « Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif où il s'avère que le résultat de clôture de fonctionnement s'élève à **3 456 249,92€** : pour l'affectation du résultat, on doit tenir compte en investissement des *restes à réaliser en dépenses et recettes*. La section d'investissement présentant un résultat global positif de **562 643,87€**, tenant compte des *restes à réaliser*, il y a lieu de couvrir un déficit de **1 337 966,13€** en investissement. Sur cet excédent de fonctionnement global de clôture de **3 456 249,92€**, je vous propose d'affecter le résultat de la manière suivante :

- couvrir le déficit d'investissement de **1 337 966,13€** compte tenu des *restes à réaliser* au compte 1068.01 (excédent de fonctionnement capitalisé)
- et d'affecter la somme restante de **2 118 283,79 €** au compte 002.01 (excédent de fonctionnement)

Monsieur le Maire : « Est-ce qu'il y a des observations, interventions sur cette proposition d'affectation du résultat 2014 ? »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Vitu) – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNIFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M. Denis) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à Mme Brenski) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

6. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « ARTS MARTIAUX »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'association « Arts Martiaux » a organisé un gala sur ring le 11 avril 2015. Le président sollicite de Monsieur le Maire une subvention exceptionnelle afin de couvrir une partie du déficit de la manifestation

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000€ à l'association.

Monsieur le Maire : « L'association a organisé deux autres galas s'adressant à des publics, des tranches d'âge, et des disciplines différents. Galas auxquels la majorité d'entre vous avez participé, qui ont eu un relatif succès, tant dans l'organisation que dans la qualité des compétiteurs. Les organisateurs espéraient un public beaucoup plus nombreux mais c'est notre rôle d'encourager l'animation sportive y compris dans des sports qui demandent à être découverts. Au final, le président Monsieur Koch a présenté un bilan que Jean Claude Denis va vous commenter avec une ardoise de près de **2 000€** de déficit sur cette manifestation qui n'a pas eu le succès populaire qu'il escomptait. Alors, suivant le principe de « Aide-toi, le ciel t'aidera », nous sommes convenus et avons proposé en commission des finances de partager, à parts égales ce déficit de **2 000€**, en proposant au conseil municipal une subvention exceptionnelle de **1 000€**, qui couvre 50% du déficit de ce gala, les autres **1 000 €** sont à rechercher par le président auprès de sponsors ou d'autres concours et c'est son problème et sa mission de le faire. Donc je demande à Jean-Claude Denis, qui a reçu, avec moi d'ailleurs, les doléances du président, de nous exposer le bilan dépenses/recettes qui conclut au déficit que je vous propose de partager pour moitié. »

Monsieur Denis : « L'association Arts Martiaux Académie fait beaucoup parler d'Aniche, elle a fait plusieurs galas d'un niveau assez élevé, et ce dernier gala, exceptionnel, à la demande de la fédération, a été très relevé au niveau national. Le Président a reçu des arbitres nationaux etc., ce qui fait que les dépenses sont à l'avenant. Le bilan nous a été fourni, s'élevant au total des recettes à **3 134€** et total des dépenses **5 013€**, d'où déficit de la manifestation **1 879€**. On en a discuté en commission des finances, et on propose donc d'attribuer une subvention exceptionnelle de **1 000€** pour couvrir une partie de ce déficit. »

Monsieur Chantreau : « Dans leur bilan on s'aperçoit quand même qu'il y a une rétrocession des entrées à la ligue de **1 200€**. Vous savez que pour la ligue, ils ne se fatiguent pas trop... »

Monsieur le Maire : « Quand j'ai dit que le président faisait son affaire, puisque c'est sa mission et sa responsabilité de trouver **1 000€** ailleurs, je pense qu'il n'a pas manqué d'aller voir les gens de la Ligue... »

Monsieur Chantreau : « C'est là aussi que l'on s'aperçoit que le sport de masse coûte quand même moins cher. Il suffit d'évoquer la rencontre du tennis de table qui a été faite le week-end passé, qui a réuni 400 joueurs ! On peut facilement conclure que le sport de masse coûte nettement moins cher que le sport de haut niveau. »

Monsieur le Maire : « Doit-on pour autant ne pas oser organiser un gala de catch, ne pas oser organiser un gala d'arts martiaux avec des compétiteurs de qualité. Il y a certes un risque, bon, on l'a pris deux fois, j'espère qu'il n'y aura pas une troisième fois... Mais on ose, et il y a quand même un public, peut-être un peu maigre en ce qui concerne le catch, il y a aussi peut-être un prix d'entrée à revoir... Le prix d'entrée est en fonction du budget que les catcheurs, qui se disent pro ou semi professionnels, même s'ils sont parfois un peu « has-been »... Il faut peut-être revoir le plateau et puis adapter les budgets, les bilans, au pouvoir d'achat des Anichois qui aiment bien le catch, les arts martiaux, mais, dont on sait que lorsqu'il faut mettre la main au porte-monnaie avec des prix d'entrée qui ne sont peut-être pas en adéquation, cela pose problème. Nous laisserons le soin à la commission des sports d'étudier ce sujet, s'il y avait des initiatives qu'il fallait encourager dans d'autres domaines. »

Monsieur Denis : « Je voudrais ajouter que les représentants nationaux de ce sport ont été vraiment très satisfaits des conditions d'accueil, de la salle Coubertin qui est magnifique pour ce genre de manifestations, et que ça fait plusieurs fois que cette association porte très haut le nom d'Aniche au niveau national. »

Monsieur le Maire : « J'ai eu les mêmes félicitations sur le tournoi de tennis de table de dimanche dernier, dont Jean Louis Chantreau faisait état, sur l'organisation, la qualité des installations, parce qu'ils sont déjà venus avant que nous ne soyons élus, et ils savaient qu'en venant à Aniche même s'il y avait un changement d'équipe municipale, il y avait des conditions optimales pour pouvoir tenir ces championnats du Douaisis qui ont effectivement réuni du monde et qui affichent que le sport de masse est aussi un sport populaire et qu'on peut voir de très beaux matchs. Je n'étais pas là dimanche, mais de ce que j'ai vu notamment avec un jeune de Bruilles-lez-Marchiennes, de sept ans, prénommé Fabien, si ma mémoire est bonne, un petit bonhomme, une petite puce qui dépassait tout juste la table, vraiment, une graine de champion et des matches de qualité ! Nous passons au vote. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Vitu) – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M. Denis) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECCQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à Mme Brenski) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

Monsieur le Maire : « Je vous remercie pour cette subvention qui éponge le déficit et qui fera passer de meilleures nuits au président Koch, qui se réjouira certainement de cette belle unanimité de l'assemblée pour encourager ce sport et les galas. »

7. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS POUR LE NÉPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite au séisme qui a touché le Népal, le secours populaire lance un appel à la solidarité pour soutenir les victimes de ce séisme.

Après avis de la commission des finances qui s'est réunie le 05 mai 2015, il propose le versement d'une subvention exceptionnelle de **500** euros au Secours Populaire Français.

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Vitu) – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M. Denis) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECCQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à Mme Brenski) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

8. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SECOURS CATHOLIQUE POUR LE NÉPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite au séisme qui a touché le Népal, le secours catholique lance un appel à la solidarité pour soutenir les victimes de ce séisme.

Après avis de la commission des finances qui s'est réunie le 05 mai 2015, il propose le versement d'une subvention exceptionnelle de **500** euros au Secours Catholique.

Monsieur le Maire : « Nous avons tous été émus de cette catastrophe au Népal, où un tremblement de terre a fait des milliers de morts, et notamment dix-sept Français, si ma mémoire est bonne. Bien évidemment cette émotion s'est traduite par une mobilisation des organismes à caractère humanitaire, caritatif, qui ont sollicité les pouvoirs publics, les collectivités, les communes, les associations, pour venir en aide avec de l'eau, des couvertures, des avions sanitaires, pour combattre au mieux ce cataclysme qui est arrivé au Népal. Le Secours Catholique en premier lieu, par l'intermédiaire de son représentant local, a sollicité par mon intermédiaire le Conseil Municipal pour qu'il s'associe à ce drame et apporte sa contribution, même modeste, pour lutter contre cette catastrophe, et le Secours Populaire, autre organisme caritatif et humanitaire, a formulé la même demande. La commission des finances, saisie des deux demandes, a proposé d'octroyer la même somme aux demandeurs, c'est-à-dire **500€**. **500€** au Secours Populaire et **500€** au Secours Catholique. Voilà une manifestation de solidarité qui se traduit financièrement mais il faut de l'argent même dans les catastrophes pour sauver ce qui peut encore être sauvé, et c'est la proposition que je fais au Conseil Municipal de bien vouloir voter deux subventions exceptionnelles de **500€** au Secours Catholique et au Secours Populaire. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce sujet ? »

Madame Moroge : « On s'était posé la question déjà en commission sur le faible montant de subvention apportée pour secourir des vies. Tout à l'heure on parlait de sport, **1 000€**, là on parle de vies, **500€**. Alors je me demande, je me pose des questions, à savoir si on ne pourrait pas doubler les subventions en faveur de Secours Populaire français et du Secours Catholique parce que je trouve que **500€**, ça n'est qu'une petite aumône de la part d'un Conseil Municipal. »

Monsieur le Maire : « C'est-à-dire **1 000€** au Secours Catholique et **1 000€** au Secours Populaire ? C'est une proposition que vous faites au nom du groupe, d'accord ? Est-ce que du côté du groupe majoritaire il y a des intervenants qui appuient, qui amendent, ou qui ne sont pas d'accord sur cette proposition ? Qui peut, qui veut intervenir ? »

Monsieur Denis : « Financièrement, le budget peut supporter cette dépense. Il reste à prendre la décision sur le principe. C'est vrai que c'est un évènement assez exceptionnel et il me semble qu'on peut doubler la somme. »

Monsieur le Maire : « Donc avis favorable de la majorité. Normalement je devrais renvoyer en commission pour examen mais il y a une belle unanimité, entre nous, et je vous en remercie. La proposition de Madame Moroge, porte-parole du groupe d'opposition, est acceptée par la majorité et dans une belle unanimité, nous convenons d'octroyer **1 000€** au Secours Populaire et **1 000€** au Secours Catholique. Je vous en remercie de cette belle action de solidarité. »

Madame Moroge : « Merci pour eux. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Vitu) – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M. Denis) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHÉ (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECCQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à Mme Brenski) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

9. VIREMENTS DE CRÉDITS

Monsieur Denis : « Virement de crédits, vous connaissez le système, ce sont des dépenses qui n'avaient pas été prévues à l'origine et qui, vu l'urgence des travaux à faire, demandent des virements :

- Une somme de **1 520€** au compte 21316/9117/026 (mur au cimetière du centre qui menaçait de tomber)

- Une somme de **9 815€** au compte 21318/9057/422 (travaux de menuiseries – installation d’alarmes intrusion au CACSA)
 - Une somme de **3 420€** au compte 21318/9113/020 (escalier salle René Adelmant : cette salle va devenir une salle d’archives avec adaptation de la salle du rez-de-chaussée et de la salle à l’étage, et avant d’y installer des étagères et de remplir les archives, on ferait les travaux pour installer l’escalier qui permettrait d’accéder à l’étage)
- Ceci en provenance du compte 020.01 (dépenses imprévues)

Adopté à l’unanimité : POUR : 26 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Vitu) – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M. Denis) – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECCQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mme Anne DELABY - M. Jean-Michel RÉMY
Ne prennent pas part au vote : 7 : Mmes Renée HARY (proc. à Mme Brenski) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mme Cathy LEFEBVRE.

Monsieur Denis : « Une somme de **15 050€** au compte 6554/811 (participation au SMAHVSBE solde 2014, dont on n’avait pas reçu la facture l’année dernière)

- Une somme de **60€** au compte 6554/521 (participation au SICAEI)
- Une somme de **1 000€** au compte 6574/40 (subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé : Arts Martiaux)
- Une somme de **2 000€** au compte 6574/523 (subvention de fonctionnement aux associations Secours Populaire et Secours Catholique)

En provenance du compte 022.01 (dépenses imprévues). »

Monsieur le Maire : « Merci Jean Claude Denis, donc bien évidemment dans la proposition il y a la modification, un virement de **2 000€** et non pas **1 000€**, conformément à ce que nous venons de décider. Est-ce qu’il y a des interventions, des observations, précisions ? »

Monsieur Chantreau : « Merci Monsieur le Maire. Concernant les trois premiers virements, c’est à peu près **15 000€** de travaux et ils n’ont pas été vus en commission de travaux, c’est pourquoi nous ne prenons pas part au vote. Sur le reste on vote. »

Monsieur Denis : « C’est un vote global puisque ça s’équilibre avec des comptes en dépenses imprévues ».

Monsieur Chantreau : « Non, on l’a déjà fait. »

Monsieur le Maire : « Effectivement, on l’a déjà fait. On est vraiment consensuels Monsieur Chantreau ce soir. On ne va quand même pas vous obliger à avoir proposé et voté une augmentation de la subvention pour le Népal, et puis vous cibler comme ne prenant pas part au vote pour alimenter les fonds destinés à verser la subvention. Donc le secrétariat aura compris la grande difficulté pour un mercredi soir. Il y a une partie où l’opposition ne prend pas part au vote, opposition représentée par Monsieur Chantreau et les autres questions y compris l’amendement à **2 000€** pour le virement de crédit, là vous prenez part au vote... Voilà. »

Adopté à l’unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Vitu) – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M. Denis) – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECCQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à Mme Brenski) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel RÉMY.

10. TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D’ÉLECTRICITÉ – FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que par délibération du 23/09/2011, il a été adopté le principe de la taxe sur la consommation finale d’électricité.

Le coefficient multiplicateur permettant de moduler les tarifs de référence doit être voté par l’assemblée délibérante de la collectivité avant le 1^{er} octobre de chaque année pour une prise d’effet au 1^{er} janvier de l’année

suivante. Les limites des coefficients multiplicateurs des taxes locales sur la consommation finale d'électricité peuvent être comprises entre 0 et 8,5.

Monsieur Denis : « L'année dernière le taux a été voté à 7, je propose cette année de le passer à 8, et l'année prochaine il faudra délibérer à nouveau pour éventuellement le passer à 8,5 sachant que les communes de la strate du secteur sont déjà au plafond. »

Monsieur Rémy : « Merci Monsieur le Maire. Il n'y a aucune obligation d'arriver à 8,5 me semble-t-il. Je pense que cette taxe, qui n'est due que par les particuliers, qui est calculée sur la quantité d'électricité consommée, touche donc tous les consommateurs, y compris et peut-être surtout ceux qui sont dans des situations précaires ou délicates. Je pense qu'une augmentation du coefficient multiplicateur, qui va encore augmenter l'année prochaine (après on sera au plafond donc on ne le pourra plus), ne fera qu'augmenter la facture de tous les ménages Anichois. Donc je voterai CONTRE. »

Monsieur le Maire : « D'autres intervenants ? »

Monsieur Chantreau : « On avait dit depuis 2011 qu'on augmenterait progressivement pour que ça ne soit pas trop brutal pour la population. Effectivement comme monsieur Denis l'a dit, beaucoup de communes sont passées directement à 8,5. Je crois même que c'est le cas à Auberchicourt. »

Monsieur Denis : « J'ajouterai aussi que, pour les personnes qui sont en difficulté au niveau de la facture d'électricité, il y a des aides qui sont prévues au niveau du CCAS ou autre. »

Monsieur le Maire : « Monsieur Rémy, en qualité de fonctionnaire de la mairie d'Auberchicourt, a proposé au maire 8,5 et en tant qu' élu d'Aniche, il n'est pas d'accord ! Mais, c'est l'avantage d'avoir deux casquettes ! »
Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée qu'elle suive l'avis formulé par la commission des finances.

Adopté à la majorité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Vitu) – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M. Denis) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à Mme Brenski) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESIOIF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE –
CONTRE : 1 : M. Jean-Michel REMY.

11. RAPPORT SUR LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN AU TITRE DE L'EXERCICE 2014

Conformément à l'article 2334-19 du code général des collectivités territoriales, les communes bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine (DSU) sont tenues de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel retraçant les activités de Développement Social Urbain et les conditions de financement réalisées au cours de l'exercice précédent. Au titre de l'exercice 2014, la commune a perçu une dotation de **1 994 927 euros**.

Ces crédits sont répartis sur les actions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
INTITULE	MONTANT EN EUROS
*Subvention au Centre Communal d'Action Sociale.....	470 000€
*Aide aux associations : Secours Populaire, Catholique, Restaurants du Cœur, mutilés, anciens combattants.....	8 160€
*Contribution aux organismes à caractère social (SICAE, FNASS).....	42 537,55€
*Contribution aux organismes de services urbains (SMTD, SISBE).....	295 183,62€
<i>*Dans le cadre du Contrat urbain de Cohésion Sociale</i>	
-Subventions aux associations : Lapage, ADALA, USAC.....	14 504€
*Part communale au fonctionnement de la halte- garderie.....	84 673,41€
*Part communale au fonctionnement des centres de loisirs et autres activités pour les jeunes.....	539 165,13€
*Classes de découverte.....	78 604,80€
*Entretien de l'éclairage public et de la voirie et des espaces verts	528 572,65€
TOTAL	2 061 401,16€

L'assemblée prend acte de la présentation du rapport

B. SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

1. CONTRAT UNIQUE D'AGGLOMÉRATION – PROGRAMMATION 2015 - ACTION « ANIMA'VILLE 11/17 ANS » -

Monsieur le Maire : « J'interviendrai souvent puisque notre collègue Carole Carpentier a subi une intervention chirurgicale, elle est absente, a donné procuration et m'a demandé de présenter, de défendre les dossiers qui relèvent de sa délégation. »

Monsieur le Maire propose la mise en place d'une action en faveur de la jeunesse intitulée « Anima'Ville 11/17 ans ». Cette action est éligible dans le cadre de la programmation du Contrat Unique d'Agglomération et est de nature à permettre la création d'ateliers d'expression des jeunes issus des quartiers prioritaires (Champ de la Nation et Archevêque – cité HLM) et de les accompagner dans leur recherche de place dans la société.

Monsieur le Maire : « Je pense que le samedi matin ils se réunissent pour faire des fresques, des arabesques, sur des supports qu'ils afficheront, qu'ils exposeront lors d'une manifestation prochaine, notamment dans le cadre des quartiers d'été au mois de juillet. »

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'inscrire au budget les crédits destinés à la mise en place de cette action et de procéder au recrutement d'intervenants qualifiés correspondant aux activités proposées. Le coût total de l'action est évalué à **21 000€**.

Il sollicite de l'assemblée l'autorisation de mettre en place cette action et de déposer une demande de participation financière auprès de l'Etat à hauteur de **13 000€**.

Monsieur le Maire : « C'est-à-dire que pour **8 000€**, nous apportons notre contribution financière à l'action de ces jeunes 11/17 sur l'opération Anima'Ville. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Vitu) – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M. Denis) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à Mme Brenski) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

2. RECRUTEMENT D'ANIMATEURS POUR LES VACANCES D'ÉTÉ 2015 – FIXATION DES INDICES DE RÉMUNÉRATION

Monsieur le Maire : « Je tiens simplement à vous rappeler que pour les centres de loisirs sans hébergement de juillet et août, juillet étant deux fois plus important qu'août en terme d'effectifs, nous devons recruter directeurs et animateurs, diplômés, en cours de formation ou non diplômés. La Direction de la Jeunesse et des Sports nous impose 85% de diplômés et 15% de non diplômés, les non diplômés devant avoir 17 ans au premier jour d'ouverture du centre de loisirs. Je vous rappelle que l'on fait confiance uniquement, et d'abord et surtout, aux Anichois, sauf si nous avons un manque d'Anichois diplômés. Nous fidélisons en quelque sorte pour deux années les Anichois animateurs diplômés, en ce sens que nous faisons l'avance des **460€** qui représentent les frais de préparation de la partie théorique du BAFA que nous récupérons sur la paye que nous leur devons lorsqu'ils font le centre de loisirs, si bien que non seulement nous faisons l'avance, mais en même temps nous les assurons de pouvoir faire leur stage pratique dans nos centres de loisirs, ce qui est quand même intéressant, parce que j'ai beaucoup de demandes de gens des communes extérieures qui étant diplômés ne trouvent pas, dans leur commune d'attache, de places pour le centre de loisirs.»

Suivant la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment l'article 3, 2° alinéa et l'article 34 autorisant le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder aux recrutements d'agents saisonniers dans le cadre du fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement pendant la période estivale du 7 juillet au 29 juillet et du 30 juillet au 20 août. Il propose de fixer les indices de rémunération comme suit :

- ◆ Animateurs et animatrices des accueils de loisirs : indice brut 340 sur la base forfaitaire de 133 heures
- ◆ Animateurs et animatrices de mini-séjours : indice brut 340 sur la base forfaitaire de 141 heures

- ◆ Animateurs et animatrices principaux chargés du suivi des stagiaires : indice brut 340 sur la base forfaitaire de 141 heures
- ◆ Animateurs et animatrices principaux chargés de la coordination et de l'encadrement : indice brut 340 sur la base forfaitaire de 148 heures.

Monsieur le Maire précise que ces agents bénéficieront de **39,84 €** d'avantages en nature correspondant au montant des repas. Les crédits sont inscrits au compte 64131 du budget.

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Vitu) – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M. Denis) – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à Mme Brenski) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

3. PARTICIPATION DES ENFANTS DE LA COMMUNE D'EMERCHICOURT AUX ACCUEILS DE LOISIRS DE LA VILLE D'ANICHE – ÉTÉ 2015

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Maire de la commune d'Emerchicourt lui a fait parvenir une demande sollicitant l'accueil des enfants de sa commune dans les accueils de loisirs organisés par la ville d'Aniche à l'occasion des vacances d'été 2015.

A la fin de l'exercice, une convention sera établie afin de facturer à la ville d'Emerchicourt les frais inhérents à l'accueil des enfants de cette commune dans les accueils de loisirs été 2015 de la ville d'Aniche.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation d'accueillir les enfants d'Emerchicourt et de signer la convention qui sera établie.

Monsieur le Maire : « Merci pour nos collègues, voisins et amis d'Emerchicourt. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Vitu) – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M. Denis) – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à Mme Brenski) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

4. CONVENTION D'UTILISATION DU RÉFECTOIRE DU COLLÈGE THÉODORE-MONOD À L'OCCASION DES ACCUEILS DE LOISIRS ÉTÉ 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du fonctionnement des accueils de loisirs Été 2015, il y a nécessité de disposer de la cuisine et du réfectoire du collège Théodore-Monod, de la cour de récréation et des sanitaires pour la période du 7 au 29 juillet.

A cet effet, le Conseil Général lui a fait parvenir une convention de mise à disposition, moyennant une contribution de **100,00€** pour le mois, auxquels viendront s'ajouter le remboursement des diverses consommations constatées (eau, gaz, électricité et produits d'entretien), ainsi que l'indemnisation des éventuels dégâts matériels qui pourraient survenir pendant cette période aux parties du bâtiment repris dans cette convention.

Il sera également nécessaire de prévoir le recrutement de deux intermédiaires qui seront affectés au service de restauration. Ces derniers seront rémunérés à l'indice brut 340 sur la base du nombre d'heures réellement effectuées.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer la convention.

Monsieur le Maire : « En ce qui concerne les cuisines, je précise que c'est le cuisinier du collège, aidé de son adjoint qui est aux manettes, et c'est notre personnel communal qui est mis à disposition et qui accompagne tant pour le service en self ou à table, que pour la remise en état du mobilier tables chaises et des locaux. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Vitu) – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M. Denis) – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à Mme Brenski) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

5. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « LOISIRS ÉQUITABLES ET ACCESSIBLES » ENTRE LA COMMUNE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD—MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 04 DÉCEMBRE 2014

Suite à la décision de la CAF du Nord d'élargir le barème départemental au niveau du dispositif LEA, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de compléter le tableau de modalités de participations comme suit :

Quotient familial	Montant maximum de la participation familiale (coût du repas compris ou non)	LEA Participation fixe de la CAF
0-369€	0,25€/heure	0,50€/heure
de 370€ à 499€	0,45€/heure	0,30€/heure
jusqu'au 31/08/15 de 500€ à 600€	0,60€/heure	0,15€/heure
à compter du 01/09/15 : de 500€ à 700€	0,60€/heure	0,15€/heure

La modification de cette dernière tranche de quotient familial permettra de couvrir 50,60% des enfants de 3 à 17 ans.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de prendre en compte cette modification au 1^{er} septembre 2015 et de signer la convention avec la CAF du Nord dans le cadre du dispositif LEA qui s'appliquera à l'ensemble des accueils de loisirs péri et extra scolaires sur la commune. La durée de la convention est fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Vitu) – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M. Denis) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à Mme Brenski) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

6. ACCUEIL 11/13 ANS ET ESPACE-JEUNES – FIXATION DES PARTICIPATIONS FAMILIALES – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 04 DÉCEMBRE 2014

Suite à la décision de la CAF du Nord d'élargir le barème départemental au niveau du dispositif LEA, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des participations familiales de l'accueil de loisirs 11/13 ans et de l'Espace-Jeunes à compter du 1^{er} septembre 2015 comme suit :

	La semaine de chaque vacance scolaire (20h)
Quotient familial inférieur ou égal 369€	5,00
Quotient familial compris entre 370€ et 499€	9,00
Quotient familial compris entre 500€ et 700€	12,00
Quotient familial supérieur à 700€	18,00
Non contribuables à Aniche (sauf ceux dont le QF est inférieur à 700€)	24,00

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Vitu) – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M. Denis) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à Mme Brenski) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

7. TARIFICATION MENSUELLE DE L'ACCUEIL PÉRI-SCOLAIRE

Madame Tanca : « Merci Monsieur le Maire. Suite à la modification du barème départemental, on a décidé d'uniformiser nos barèmes et donc de créer le quotient familial entre **500€** et **700€**, ce qui concerne à peu près 69 enfants. Nous avons donc revu légèrement à la hausse les tarifs, comme cela a été vu en commission, je ne pense pas qu'il y ait lieu de tout revoir si ce n'est que cette tranche de quotient. Pour l'accueil du matin, ça passera à **8,40€** ; l'accueil du mercredi matin donc 2h30, c'est **5,50€** ; l'accueil du soir pour 2h c'est **13,50€** ; l'accueil accompagnement scolaire pour 1h **8,40€** ; il y a également un forfait journalier qui est de **20,40€**. Je rappelle que ces tarifs sont des tarifs mensuels. »

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission Enseignement, réunie le 8 avril 2015, de fixer les participations familiales de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2015/2016 comme suit :

	Accueil matin (1h)	Accueil Mercredi matin (2h30)	Accueil soir (2h)	Accueil- Accompa- gnement scolaire (1h)	Journée complète (3h) (en dehors du mercredi)
Quotient familial inférieur ou égal 369€	3,58	2,25	7,16	3,58	10,00
Quotient familial compris entre 370€ et 499€	6,30	4,10	11,50	6,30	17,30
Quotient familial compris entre 500€ et 700€	8,40	5,50	13,50	8,40	20,40
Quotient familial supérieur à 700€	8,60	6,10	15,50	8,60	23,40
Non contribuables à Aniche (sauf ceux dont le QF est inférieur à 700€)	10,70	8,10	19,30	10,70	28,50

Monsieur le Maire précise que la tarification est conforme aux engagements fixés dans la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.

Il sollicite de l'assemblée la mise en place de ces nouveaux tarifs et propose d'autoriser le remboursement éventuel de la participation des enfants qui n'auraient pas pu fréquenter l'accueil périscolaire en totalité ou pour la moitié du mois pour des raisons médicales, familiales (séparation, déménagement, placement judiciaire) sur présentation d'un justificatif (certificat médical, bulletin d'hospitalisation, attestation sur l'honneur, justificatif administratif, ...)

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Vitu) – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M. Denis) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à Mme Brenski) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

C. SERVICE DES SPORTS

1. CONVENTIONS DE PARTENARIAT VILLE/OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

Monsieur Fleurquin : « Merci Monsieur le Maire. Dans le cadre de la politique de promotion sportive de la commune, la ville et l'Office Municipal des Sports ont signé une convention pluriannuelle d'objectifs qui définit les rôles et compétences de chacune des parties. A cet effet, l'Office Municipal des Sports respecte les objectifs cités dans la convention qui prévoit également la mise à disposition des équipements sportifs et d'agents territoriaux, (c'est-à-dire plus précisément les animateurs sportifs de la ville, on a la chance d'en avoir quatre à Aniche). La convention pluriannuelle d'objectifs arrivant à échéance, il y a nécessité de la renouveler.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de renouveler pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2015, et de signer la convention pluriannuelle d'objectifs, la convention de mise à disposition des équipements sportifs, ainsi que la convention de mise à disposition des personnels territoriaux. »

Monsieur le Maire : « Il s'agit de la mise à disposition des équipements sportifs couverts et de plein air, mais aussi des personnels qui, au sein de l'OMS, participent à la promotion et à la réalisation des événements sportifs, comme la fête du sport en famille, le VTT etc. Etant élu directement concerné, Monsieur Fleurquin ne participera pas au vote et fera signer la convention entre le Maire, autorisé par le Conseil Municipal si vous le permettez, et l'OMS, par un vice-président, ou un membre du bureau qui a délégation pour signer avec moi. Y a-t-il d'autres interventions hormis notre collègue Michel Fleurquin qui ne participe pas au vote, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie, la délibération est adoptée à l'unanimité et je pourrai donc signer avec le représentant de l'OMS la convention de partenariat. »

Monsieur Fleurquin, président de l'OMS, ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité : POUR : 32 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Vitu) – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M. Denis) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à Mme Brenski) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

2. AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE AU STADE DES NAVARRES

Monsieur Fleurquin : « Le sport est l'un des axes prioritaires de la politique municipale qui s'exprime à la fois au travers du soutien au monde associatif, des actions de sensibilisation et d'initiation en faveur de la jeunesse, et au sein des écoles. Cette volonté municipale porte également sur la création ou l'amélioration des équipements sportifs. »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune d'Aniche est propriétaire du complexe sportif des Navarres, composé d'un terrain d'honneur (en herbe), d'un terrain B (en herbe), et d'un terrain dit « stabilisé », de vestiaires, sanitaires, club house et buvette, inauguré en juin 2005.

Le SCA, principal occupant de l'équipement sportif, compte plus de 280 licenciés sur différentes catégories (poussins jusqu'aux séniors voire vétérans) qui utilisent les différents terrains pour l'entraînement et la compétition. Cependant, plusieurs inconvénients interfèrent dans le fonctionnement :

- Dépendant de la météo, non jouables par temps de pluie, de neige, de gel, de sécheresse
- Jouabilité des terrains naturels en gazon : 6 heures. Ils ne sont donc réservés qu'au club de football pour les matches officiels et quelques entraînements (du fait du temps restreint d'utilisation hebdomadaire)
- Mauvaises conditions d'entraînement sur le stabilisé (si il fait sec, ou du vent, le schiste vole etc., et la surface est très dure).
- Dégradation des surfaces de jeu (quand on se sert du stade quand il y a de la gadoue, on détériore la surface).

Afin de répondre aux besoins actuels et de participer au développement du club et compte-tenu des possibilités limitées d'utilisation des terrains engazonnés, il est proposé de transformer le stabilisé en terrain synthétique homologué (pour pouvoir y faire des compétitions) aux normes réglementaires 105 X 68 m, doté d'un éclairage réglementaire. Cet aménagement devrait conduire à réorganiser une partie de la Plaine des Navarres (clôture, arbres, ...) et étudier la possibilité éventuelle d'envisager une aire d'entraînement complémentaire d'environ 70m x 25m sur la largeur du futur terrain synthétique.

Cette réalisation contribuerait à offrir des conditions de pratique améliorées aux licenciés du club mais bénéficierait également aux élèves d'établissements scolaires situés à proximité du site, à la qualification du stade et à l'amélioration de son intégration dans l'environnement.

Les avantages du terrain synthétique de football sont :

- L'indépendance vis-à-vis de la météo – conditions de jeu constantes toute l'année
- La jouabilité : illimitée – polyvalence permettant l'accueil des scolaires, les entraînements, les matches officiels et la possibilité de manifestations culturelles.
- un confort de jeu similaire à une surface engazonnée

Monsieur le Maire indique que le coût d'investissement initial est estimé à **650 000€**. Il est donc indispensable de mobiliser les partenaires financiers pour accompagner la collectivité dans la mise en œuvre de ce projet.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée :

- qu'elle approuve le projet de transformation d'un terrain stabilisé en terrain synthétique homologué
- qu'elle l'autorise à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat (CNDS), le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (Contrat Unique d'Agglomération, crédits ITI), la Fédération Française de Football (dispositif Euro 2016) ainsi que toute institution ou organisme susceptible de soutenir la commune dans la réalisation de l'aménagement du terrain synthétique
- qu'elle l'autorise à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

Monsieur Fleurquin : « Je tiens quand même à préciser qu'il y a d'abord un dossier de maîtrise d'œuvre à constituer pour la mise en forme du dossier de consultation des entreprises et que la mise en œuvre ne sera effective que lorsque nous aurons obtenu les arrêtés officiels d'octroi de subventions par les organismes sollicités. Je rappelle qu'on espère à peu près 60% de subvention sur le montant global. »

Monsieur le Maire : « Merci Michel Fleurquin pour cet exposé. Je voudrais associer à la constitution du dossier très technique Farid Fettache, notre collègue qui est absent, qui a beaucoup travaillé et préparé un dossier qui est vraiment bétonné, complet et circonstancié, et je porterai la délibération que je soumetts à votre vote et le dossier technique qui l'accompagne, à Madame Hélène Para, vice-présidente à la Région chargée des sports, que j'ai par ailleurs rencontrée samedi, et au conseiller départemental de Lesquin/Wattignies qui est au Département,

chargé également des sports. Il vaut mieux être dans les premiers compte-tenu que les places sont chères pour être éligibles, et comme l'a dit Michel, à votre bon cœur. Je n'attends pas du Centre National de Développement du Sport beaucoup de subsides parce que les crédits ont été plombés encore pour trois ans m'a-t-on dit, par la construction du stade Pierre Mauroy, et le vélodrome couvert de Roubaix. Par contre, Conseil Régional et Conseil Départemental, on ne va pas les lâcher... La Communauté de Communes, je suis bien placé pour, au titre des fonds européens, la solliciter et la Fédération Française de Football voulait simplement une lettre d'intention avec une note de synthèse assez « light ». Nous l'avons déjà saisie il y a trois semaines parce qu'au titre des crédits du championnat d'Europe 2016 dont Lens sera un des lieux d'accueil, il y a aussi, indépendamment de crédits pour la rénovation lourde du stade Bollaert, des crédits qui pourraient abonder à hauteur de 7% du montant HT de l'investissement, l'accompagnement au titre de l'Euro 2016 de projets de terrains synthétiques comme celui qui vous est présenté. Maintenant c'est la chasse aux subventions, mais c'est le boulot du Maire, c'est le boulot des élus, on va s'y atteler dès la semaine prochaine. Y a-t-il des interventions sur cette proposition, cette chasse aux subventions, ce dossier technique déjà bien élaboré ? »

Madame Brenski : « Oui Monsieur le Maire, on ne conteste pas la nécessité de mettre à la disposition un terrain synthétique, d'autant plus que ce sont les normes imposées par les instances fédérales, mais on s'étonne de la précipitation à monter ces dossiers. Y a-t-il des dates butoirs pour justement faire ces demandes de subvention ? »

Monsieur le Maire : « Alors je vais te répondre Danièle, par rapport aux contacts que j'ai pu avoir, il y a une nouvelle majorité au Conseil Départemental, donc autant être les premiers avant que d'autres se précipitent au portillon, c'est ce que je vais faire auprès du maire de Lesquin. Quant à la Région, tu sais comme moi qu'il y a les élections régionales en fin d'année, donc on a intérêt à balancer les dossiers pour qu'ils soient dans le circuit avant le mois de juillet parce qu'en juillet-août la France bronze, et en septembre tous les conseillers régionaux seront en léthargie voire en campagne. Donc voilà pourquoi la précipitation et je te rappelle, mais tu as bien lu mon programme, que c'était dans notre programme, et on est aux affaires depuis quatorze mois, je pense qu'il était temps, ayant réfléchi, peaufiné, calculé, avec Farid, avec d'autres, avec des professionnels, qu'on identifie, qu'on constitue ce dossier pour engager la chasse aux subventions, donc ça me paraît normal de lancer ce processus. »

Madame Brenski : « D'accord, je vous remercie monsieur le Maire. »

Monsieur Fleurquin : « Si je peux me permettre, je suis quand même un peu étonné par le fait qu'on nous évoque la précipitation. Au contraire, j'ai bien précisé qu'on allait attendre d'avoir la certitude des subventions pour s'engager dans le projet. Il n'est pas question qu'on finance le stade tout seul, ça n'est pas possible. Au contraire, on prend tout notre temps, on constitue les dossiers pour avoir un chiffrage exact et pouvoir se lancer dans l'opération. A titre indicatif, à Douai, ils ont construit un terrain récemment, ils ont eu 68% de subventions. On peut donc espérer obtenir autour des 60%. »

Monsieur le Maire : « Je tiens à ta disposition, comme à tout élu, le dossier technique plus élaboré, avec des plans, des options, sur la constitution de ce qu'on appelle la moquette. Le dossier était à ta disposition comme à tout élu, avant le conseil, dès lors que vous êtes convoqués, tu peux encore venir le consulter sauf le dimanche... »

Madame Brenski : « Bon j'irai consulter ce dossier avec Monsieur Fleurquin. »

Monsieur le Maire : « Merci pour cette belle unanimité sur un projet intéressant que nos footballeurs apprécieront. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Vitu) – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M. Denis) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à Mme Brenski) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

D. SERVICE URBANISME

1. CONVENTION ENTRE LA VILLE D'ANICHE ET L'OPÉRATEUR FREE MOBILE POUR LA MISE À DISPOSITION D'UNE ZONE DE 10 M² SUR LE CLOCHER DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'opérateur Free Mobile dont le siège social est situé 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris, propose à la Ville une convention de mise à disposition d'un emplacement d'une superficie de 10 m² sur le clocher de l'église aux fins d'y accueillir des installations de communications électroniques (antennes téléphonie mobile).

Monsieur le Maire précise qu'un dossier d'information mairie, pouvant être mis à la disposition du public, a été déposé par l'opérateur Free Mobile. Ce dossier présente le projet de réalisation de couverture en 3G et 4G du réseau Mobile sur la commune d'Aniche en respect des normes et réglementations en vigueur.

Monsieur le Maire : « Compte tenu de l'absence pour maternité de ma collègue Marie Bonnafil, Jean Claude Denis va rapporter et expliquer le dossier, ce qui n'empêchera pas les membres de la majorité, ou de l'opposition, d'intervenir bien évidemment. »

Monsieur Denis : « L'entreprise Free est venue nous trouver depuis un petit moment déjà, attestant du fait que les antennes des autres opérateurs étant situées sur le château d'eau de SOVIREL, il n'y aurait plus la place suffisante, sauf à négocier avec Orange, et apparemment ça ne se passait pas de la meilleure façon. Bref, ils ont cherché un endroit le plus adéquat possible pour assurer leur distribution de produits pour la 3G et la 4G. Ils ont proposé le site le plus haut d'Aniche, c'est-à-dire le clocher de l'église. Il y aurait trois antennes posées à l'extérieur du clocher sur les pointes, et qui seraient de même couleur que la pierre donc pratiquement invisibles du sol. On a posé beaucoup de questions, on a émis des réserves étant donné qu'il y avait à proximité de l'église l'école Cachin, l'école Basuyaux pas très loin, ainsi que la crèche... Ils nous ont donné toutes les assurances qu'ils pouvaient donner à leur niveau, ils ont attesté qu'aucun jugement, au niveau juridique, n'a confirmé la nocivité de ces ondes sur personnes, et qu'un organisme indépendant assurait des contrôles de comptage sur les émissions. On a contacté cet organisme qui a donné les résultats qui apparemment ne présentent pas de danger immédiat pour ce type d'ondes. Dans les prestations que Free nous assurerait, certains connaissent sans doute le clocher de l'église, il y a énormément de fientes de pigeons. Pour y accéder c'est le parcours du combattant, ça glisse, ça sent mauvais, et il y avait des filets anti pigeons, mais ils sont cassés, les pigeons passent quand même, ce qui fait que le système électrique de sonneries des cloches de l'église est très perturbé. Free est monté dans ce local, a constaté les dégâts et s'engage à vider toutes les fientes de pigeons, à remplacer tous les filets anti intrusion, et en mettre des plus costauds, pour éviter que tout pigeon puisse y entrer ; à modifier tout ce qui est boiserie, c'est-à-dire escalier, plancher, qui faudrait changé pour assurer une parfaite sécurité ; ils installeraient leur boîtier électrique en dessous de la plateforme du clocher, feraient arriver une ligne électrique spécifique pour leur appareil, et se brancheraient sur le paratonnerre existant. Ils installeraient également, si nécessaire, une échelle pour aller de l'avant-dernier niveau à la passerelle juste au-dessus. Tout ça à leurs frais et ils nous assureraient un loyer pour occupation du domaine communal à hauteur d'un montant forfaitaire de **6000€** par an. Une convention serait à signer entre la mairie et free pour une durée de douze ans, et ensuite, éventuellement renouvelable par tacite reconduction par périodes de six ans. Une annexe à cette convention devant être signée par l'affectataire de l'église, c'est-à-dire le curé de la paroisse, qui, consulté, et ayant lu la convention, ne pose pas de problèmes à ce niveau-là, il va nous signer la convention sans problèmes. »

Monsieur le Maire : « Simplement dire, comme mes prédécesseurs d'ailleurs, combien sur ce genre de dossiers on est prudents, perplexes, interrogatifs... Comme l'a dit Jean-Claude Denis, ça fait un petit moment que Free nous tourne autour. Je ne suis pas du genre à céder comme ça, bêtement, sans réfléchir. J'ai reçu une note et j'ai consulté avec Jean Claude Denis l'autorité de régulation des télécommunications, la RCT. J'ai vu également des notes de l'UFC consommateurs, qui craint, ou qui doute, ou qui pense que ça pourrait créer des nuisances. J'ai consulté également l'association des Maires du Nord, dont nous faisons partie, qui m'a transmis une liste de communes référentes, qui, avec Free, ou avec d'autres opérateurs, Bouygues ou Numéricable etc., ont signé ce type de convention. Je suis comme tout le monde imprégné de cette espèce de peur, de psychose, que ça donnerait le cancer, des acouphènes, ça ferait baisser la vue, ça ferait perdre les cheveux, j'en passe et des meilleures. Aujourd'hui, au stade de la réflexion menée avec mes amis, et avec les professionnels, et avec les gens

de Free ou des gens neutres comme l'association des Maires du Nord et la RCT, je n'ai pas le sentiment que ça puisse présenter un danger. Comme l'a dit Jean Claude, on n'a jamais su et on ne saura peut-être jamais si ça amène des nuisances. On n'aura jamais la certitude que ça n'en apporte pas. Ce qui est certain c'est que le téléphone portable que nous utilisons tous, et que nous portons à l'oreille, proche du cerveau, il a été prouvé qu'un usage abusif ou constant, lui, peut apporter des nuisances. Ce que je veux dire aussi c'est que j'ai reçu trois citoyens Anichois à ma permanence du vendredi après-midi qui m'ont été gentiment envoyés par Free, qui est en train de colporter que le maire d'Aniche n'a qu'à accepter les antennes sur l'église et les gens pourront recevoir correctement. Il y a même des gens de mon groupe, lorsqu'on préparait la réunion tout à l'heure, qui pourraient témoigner qu'ils ont été chez Free pendant deux mois, puis ils ont changé puisqu'il n'y a rien qui allait. J'ai vu un montage photos de ces antennes genre colonnes de haut-parleurs qu'il y a dans l'église, c'est vraiment esthétiquement quasiment invisible. Moi je pense que les études sérieuses, techniques, qui nous ont été présentées, ne peuvent que nous rassurer et surtout apporter un confort aux Anichois qui sont clients, abonnés chez l'opérateur Free, et qui sont lésés par rapport à Orange, dont on a inauguré il y a quelques mois la venue de la 4G sur Aniche. Bon une concurrence un peu déloyale qui ne profite pas à certains anichois. Il faut savoir aussi que le marché des antennes paraboles est peu contrôlé, sauf par les Bâtiments de France ou dans les zones à urbanisation protégée, ça veut dire que quasiment n'importe quel particulier qui veut au bout de son jardin construire en assemblage (ca se vend d'ailleurs, en Belgique), une tour Eiffel de 6/8m métallique, le loue, pour se faire de l'argent, à un opérateur, et on ne contrôle plus. Soit la ville le fait sur un immeuble dont elle est propriétaire et pour lequel nous avons dû demander l'accord du prêtre en qualité d'affectataire de l'église, ou alors on risque de voir fleurir ici ou là, étant entendu qu'en ce qui concerne le château d'eau à Sicover, le propriétaire s'est engagé à ne pas le démolir parce qu'il y a une couronne impressionnante d'antennes pour l'armée, pour la base d'Epinoy quand elle était en service, pour les pompiers... un tas de liaisons de courant faible tension, donc les antennes sur le château d'eau resteront parce qu'il y a une convention, et parce que démolir le château aurait un coût exorbitant, sans compter la résorption ou la conservation de la nappe phréatique qui est en-dessous et qui était pompée par ce château d'eau. Moi personnellement je peux témoigner avec Jean Claude et mes amis, qu'on s'est entourés, on a pris notre temps, il y a cinq mois que ça dure. On a pris notre temps pour peser le pour et le contre, si je suis autorisé à signer cette convention, la signature s'accompagnera d'une ultime discussion à laquelle tout un chacun de la majorité ou de l'opposition peut participer pour bien se border sur les termes techniques de la convention, l'accompagnement financier et l'accompagnement en termes de nettoyage des fientes et de rétablissement des planchers, l'accès là-haut, dont Free a tout intérêt, pour la maintenance des antennes, que ce soit utilisable et sécuritaire. Si quelqu'un parmi vous a des précisions ou observations techniques ou médicales à apporter, j'ouvre le débat sur cette question importante, avant de passer au vote. »

Monsieur Meurdesoif : « Sous l'ancien régime, j'étais souvent sollicité pour ce genre de démarches, pour l'implantation d'antennes. Vous avez souligné que le marché était libre, autrement dit la guerre est rude, et on est dans une situation de jungle. Il y a déjà pas mal d'antennes relais sur la commune, plus que celles que vous avez citées tout à l'heure, puisqu'il y en a encore, me semble-t-il, au Moulin Blanc, au stade des Navarres, à l'extrême pointe Est des Navarres, c'est un relais Orange (j'en suis sûr c'est moi qui l'ai autorisé). Ceci étant, l'installation d'une antenne sur le clocher de l'église me pose un certain nombre de questions. D'abord le bâtiment. Le bâtiment en soi : c'est un bâtiment historique, on n'en a pas des masses dans notre commune, il serait quand même dommage de le détériorer, même si on peut nous donner les garanties de qualité esthétique conservée à ce bâtiment. Je suis un des rares ici à être monté sur le clocher de l'église, quand on pouvait encore le faire en toute sécurité. Sur la dernière échelle, il manquait facilement trois barreaux sur quatre, mais comme j'ai un passé de gymnaste, j'ai pu accéder sans problème sur la plateforme, et je me demande où on peut trouver les 10m², parce que le plancher n'est pas plat, il est en forme de pyramide, pour permettre les écoulements des eaux de pluie. C'était la première chose. Deuxième chose, bien sûr, pour obtenir le droit de l'implantation de l'antenne sur le clocher, on va nous promettre toutes sortes de choses, on va nous promettre de changer le grillage à poules qui empêche, qui devrait empêcher, les pigeons d'y entrer. Croyez-moi ça fait trente-sept ans que je vois les pigeons rentrer par les rosaces, et ça a toujours été comme ça. J'ai un souvenir très ancien, j'étais encore premier adjoint, le maire de l'époque Jean Quiquempois m'avait demandé d'accompagner justement des gens de la BA103 qui devaient faire un poste d'observation à l'œil nu pour prévenir de l'arrivée d'avions en rase motte sur la base de Cambrai. Alors j'ai été accompagner, bien sûr, jusqu'au premier niveau, c'est-à-dire au niveau de la rosace, une équipe de militaires qui n'est restée en tout et pour tout que 2h30 puisqu'ensuite ça devenait totalement impossible de séjourner là en raison de l'invasion constante, non pas d'avions ennemis de

l'armée soviétique, mais simplement de pigeons bisés ordinaires qui venaient là s'échouer. Et puis tout à l'heure j'entendais l'adjoint aux finances nous dire que c'était le point le plus élevé d'Aniche, mais ça n'est pas tout à fait vrai, parce que le point le plus élevé d'Aniche, me semble-t-il, ça doit être la cheminée de Saint-Gobain, parce qu'il y a un sacré dénivelé entre la place et Saint-Gobain. Autre chose qui m'inquiète, mise à part l'intrusion des marchands du temple dans un bâtiment qui devrait servir à autre chose qu'à soutenir des moyens techniques de développer une entreprise commerciale, vous l'avez évoquée, c'est l'existence d'un syndrome d'hypersensibilité aux ondes électromagnétiques ou radioélectriques plutôt. C'est l'OMS qui a reconnu l'exactitude de ce syndrome, qu'on met souvent sur le compte de problèmes psychiques. On appelle ça d'ailleurs un effet nocebo, c'est le contraire d'un effet placebo, un effet nocebo, c'est-à-dire que les gens imaginent que c'est nocif parce qu'ils ne voient pas les effets. Moi je vous invite à respecter le principe de précaution. A partir du moment où un office aussi important que l'OMS reconnaît que ce syndrome est constaté, que ce n'est pas dans l'imagination d'une nation, que c'est reconnu dans toutes les parties du monde, je crois qu'il faut être extrêmement prudents. Je ne voudrais pas être à la place de mon successeur qui devra répondre à toutes les questions des parents d'élèves, des enseignants, et des habitants qui apprendront qu'on autorise cette installation car, comme vous l'avez dit d'ailleurs, à proximité, dans un rayon très restreint, il y a une école maternelle, il y a une école primaire, une crèche et aussi des habitations. J'ai été souvent interrogé par des habitants de la rue Carnot qui me posaient les mêmes questions et j'ai fait, comme vous l'avez fait sans doute aussi, j'ai fait procéder à des mesures, qui d'une certaine manière, ont pu calmer quelques inquiétudes des habitants mais pas toutes. Donc à titre personnel, je suis contre cette installation, pour toutes les raisons que j'ai dites, et je pense d'ailleurs que notre groupe fera un vote d'opposition à cette délibération. »

Madame Moroge : « Je ne sais pas si vous le savez, mais les académies ont fait parvenir dans les écoles un ordre obligatoire, à chaque instituteur, de fermer son téléphone dans sa classe, indiquant la nocivité du simple téléphone portable pour les jeunes enfants, et nous, nous avons une protection sur l'école, qui fait qu'on n'a aucun réseau sur l'école. On a même eu des difficultés avec le réseau internet, il a fallu rattacher le réseau internet de l'école au réseau de la mairie. En fait ça passe par câble par la mairie. Donc sachez qu'il y a interdiction normalement de garder son téléphone portable ouvert en classe, en raison de la nocivité, un simple téléphone portable alors que dire d'une antenne ? »

Monsieur Cornu : « Moi j'ai une question. Est-ce que l'on est sûr que Free va tenir, puisque, j'ai entendu parler, étant étudiant en Belgique, que Bruxelles va s'attaquer à la France, aux dirigeants français, en demandant de baisser le nombre d'opérateurs mobiles, puisque, dois-je le rappeler, nous sommes le seul pays européen, la France, à avoir autant d'opérateurs mobiles ? Autant que les consommateurs aient le choix d'opérateurs mobiles, j'ai entendu que Bruxelles allait demander à la France d'en choisir trois, autrement dit je suppose les trois plus puissants SFR, Orange, et Bouygues. Est-ce que Free va résister, ne va pas être absorbé ou simplement disparaître. Je ne sais pas. »

Monsieur le Maire : « Oui c'est judicieux, merci Clément. »

Madame Bonnafil : « Je vais juste essayer de synthétiser, de comprendre toutes vos inquiétudes. Elles sont toutes justifiées à propos des ondes, à propos du fait que, comme vous l'avez dit, Madame Moroge, il y a toujours des risques. Le risque, il est de 0 à 90 ans, le cerveau se développe, il est évident qu'on est tous en contact avec notre portable. La seule chose c'est que là, à l'heure actuelle, le portable, effectivement, vous voyez moi je l'ai toujours là, est très présent en tout cas à côté de moi, c'est un peu comme l'alcool, les cigarettes, plus vous l'utilisez... Si vous l'utilisez mal, effectivement, il y aura des effets. Comme Michel me le faisait remarquer, ça n'est pas la seule antenne. Donc j'ai envie de vous dire presque : une de plus, qu'est-ce que ça va changer, d'une part. D'autre part, je crois qu'il y a des villes qui ne se sont pas franchement gênées. Je prends l'exemple de Somain, qui s'est totalement passée du principe de précaution en vigueur en installant depuis plusieurs années une antenne à côté de LIDL, à 3m du sol, et à environ 25m de la première école maternelle, je crois que là Monsieur Quennesson père, s'en est largement dédouané. Effectivement je crois qu'ici on a déjà pris au moins cinq mois pour réfléchir. On ne peut pas prendre plus de recul que ça, je veux dire que pour l'instant on n'a pas les moyens de savoir dans le temps, autant Free que nous, que d'autres, que même l'OMS, de savoir s'il y aura un impact dans dix ou quinze ans. On est tout à fait conscients qu'il y aura un impact. Je ne sais pas... Moi par contre je voterai pour, parce que j'ai besoin de mon téléphone, j'ai besoin d'un opérateur, je vous le dis. Effectivement, il y aura peut-être des

risques mais seront-ils aussi grands que l'on veut bien le souligner à l'heure actuelle ? Voilà c'est tout ce que je veux dire. »

Madame Moroge : « Juste un petit reproche, comment se fait-il qu'en commission d'urbanisme on n'en ait pas entendu parler, déjà, puisque ça fait cinq mois que vous tergiversez. Je m'étonne de ne pas en avoir entendu parler moi-même. Deuxièmement, on n'est pas contre que Free s'installe sur Aniche, mais qu'il ne s'installe pas sur l'église d'Aniche. Qu'il s'installe en dehors des limites du centre-ville. Est-ce qu'on a demandé à Free s'il s'est imposé sur le beffroi de Douai ? Ou sur l'église Saint-Pierre ou sur l'église Notre-Dame ? Sur un haut point de Douai ? Moi je trouve qu'il y a quand même un irrespect de la part de Free de vouloir s'installer à tout prix sur un point historique. C'est le seul bâtiment qu'il nous reste d'historique. Maintenant Free veut se lancer dans des travaux. En quel honneur ? Avec quel point de vue historique, il va respecter les parquets, les planchers, l'orgue tout proche ? Comment peut-on avoir l'assurance que ça sera fait avec une entreprise spécialisée dans des bâtiments historiques ? Maintenant est-ce que ça vaut le coup pour 6 000€ par an ? Et eux, combien ils vont s'en mettre dans les poches ? Moi je leur propose de choisir un autre endroit, dans Aniche s'ils le désirent, mais pas en centre-ville. »

Monsieur Lemoine : « A l'époque où je siégeais dans l'opposition, je n'ai pas mémoire qu'on ait réuni une commission lorsqu'on a décidé d'implanter une antenne au terrain des Navarres. Il n'y a jamais eu de discussion en commission. Il y a juste eu une information au conseil dans la mesure où le maire de l'époque avait pris une décision en vertu de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales mais on n'en a jamais discuté en réunion, sauf si ma mémoire me fait défaut, mais je ne pense pas, c'est la première chose. La deuxième chose, nous avons dans le clocher de l'église, des intrus, en l'occurrence des pigeons, qui sont qualifiés d'un certain nom, mais que fait-on ? Cela fait des années et des années que notre patrimoine se détériore, alors que faut-il faire ? »

Madame Moroge : « Je me permets de vous répondre. Etant donné que j'ai alerté chaque année, assez régulièrement, on a posé des vitres plastique : elles ont été brisées par les oiseaux, on a posé de nouveaux filets : ils ont été troués. On a essayé même de poser des mini antennes de répulsion, pareil, ça n'a pas tenu. On a fait nettoyer l'église, les vitraux ont été rétablis. Tous les travaux ont été faits en fonction, à chaque fois les filets ont été reposés et à chaque fois les filets ont été détériorés. Donc il y a eu une protection qui a été faite régulièrement, et je peux vous dire que moi-même, j'ai nettoyé la montée au donjon des fientes de pigeons avec deux enfants de cœur à l'époque. On s'est mis un mouchoir sur le nez - il y avait pratiquement une couche de 30 cm et on n'arrivait plus à accéder dans l'escalier- pour justement aller vérifier et faire des photos, de ces filets qui étaient percés et démontrer qu'il fallait les remplacer. Ils ont été régulièrement remplacés. »

Monsieur Lemoine : « Alors question : que proposez-vous ? »

Madame Moroge : « Même le Père Noël ne veut plus y aller. »

Monsieur Denis : « Deux observations. Premièrement, le responsable de Free est monté dans le clocher donc il a vu l'état dans lequel c'était devenu, il sait à quoi il s'attend. Si il s'installe là, c'est pour que ça marche son histoire ! Ce n'est pas pour que dans deux ans il recommence à tout nettoyer et faire la chasse aux pigeons ! Donc s'il veut que son appareil marche, il s'est aperçu, il a bien vu que le coffret électrique qui sert à l'utilisation des cloches du clocher est complètement « bouffé » par les fientes de pigeon ; il sait l'état dans lequel ça peut devenir. Donc on ne peut pas, on ne leur a rien caché, ils ont vu, ils savent, je suppose qu'ils vont faire tout ce qu'il faut pour que ça ne se représente plus, sinon ils sont un peu loufoques ! Si ils veulent que leur investissement soit rentabilisé, ils vont faire le maximum, j'espère, pour que ça ne se reproduise plus. Deuxième point, le principe de précaution, oui, ça je veux bien, mais quand il y a un risque avéré, je suis d'accord. Là le risque n'a jamais été vérifié, attesté par un jugement quel qu'il soit. Sur le château d'eau de la friche Sovirel, il y a je ne sais pas dix, quinze antennes. Est-ce que vous avez constaté une quelconque maladie sur les riverains proches de ce château d'eau ? Aucune constatation ? Il est peut-être trop tôt... peut-être, c'est possible, mais ça existe depuis combien d'années ces antennes sur le château d'eau... Vingt ans ? Depuis vingt ans ces antennes fonctionnent. Et peut-être qu'au début ça ne fonctionnait pas au même niveau que ça peut être maintenant. Toujours est-il qu'on a peur de ce que ça pourrait donner oui, mais sans avoir de confirmation quelconque et

aucun tribunal, c'est ce que nous a dit Free, aucun tribunal n'a jamais attesté qu'il y avait une liaison directe entre les ondes et une quelconque maladie. »

Monsieur Meurdesoif : « J'ai une expérience un petit peu douloureuse, parce que, dans le quartier de Danièle et Monsieur le Maire, il y a eu un nombre important, trop important, de décès par cancers, dont, d'ailleurs, dans la même famille, deux enfants qui sont morts. Les familles à juste titre s'en sont inquiétées et une enquête a été diligentée par l'Agence Régionale de Veille Sanitaire, qui a envoyé des médecins enquêteurs. J'ai été entendu deux jours complets, tous les médecins d'Aniche ont été entendus, les hôpitaux ont été entendus, etc. Ils avaient constaté que dans un périmètre relativement restreint, il y avait eu une accumulation de cancers, tout à fait inexplicables. Et l'enquête a duré plus de deux ans puisqu'il a fallu fermer les portes, c'est-à-dire éliminer les causes possibles de maladies. C'est bien pour dire que le principe de précaution ce n'est pas simplement une formule dont on se servirait pour rejeter une idée progressiste, comme l'installation d'une antenne relais de téléphone. Le principe de précaution, me semble-t-il, doit être appliqué dans toute une série de circonstances. C'est vrai qu'à chaque fois que j'ai été interrogé par les riverains de la rue Carnot, de la rue Jules Ferry, ou de la rue Fauqueux, à chaque fois j'ai redemandé un comptage, j'ai fait redescendre des techniciens qui ont pris les mesures des ondes radio électriques. On ne peut pas pour l'instant expliquer toute une série de malaises qui sont ressentis par les uns par les autres. Tout à l'heure vous avez parlé d'acouphènes, c'est vrai, mais il y a aussi des céphalées qui sont totalement incompréhensibles, il y a toutes sortes d'agitations, il y a des insomnies. Je sais aussi que par exemple, dans une commune, un quartier entier se plaignait de troubles qu'ils attribuaient à une antenne alors que cette antenne n'était même pas branchée. C'est vrai aussi, il y a l'effet nocebo dont je parlais tout à l'heure. Donc moi je le répète, il faut être très prudents, pas simplement pour des raisons électoralistes, en se disant « oui mais ils vont »... « tant pis pour nous », etc., c'est beaucoup plus grave que ça ! Pour l'instant le danger n'est pas encore visible, mais le jour où ça nous tombera dessus, quels que soient les élus en place, ça risque de faire mal parce que maintenant on va aller vers un système américain de judiciarisation, et les victimes vont demander réparation. Autrefois on disait « c'est la fatalité ! » mais maintenant « on fait payer ». Donc je dis, encore une fois, soyons prudents ! »

Monsieur Fleurquin : « A plusieurs reprises on a bien expliqué qu'à Aniche il y avait une multitude d'antennes. Ces antennes n'ont pas été posées sans autorisation. Autour de ces antennes il y a des gens qui sont là 24/24h, là on parle d'une antenne sur l'église. C'est vrai qu'on peut penser tout de suite à nos enfants dans les écoles, mais bon, les enfants sont dans les écoles six heures par jour, l'antenne serait très, très haute par rapport aux autres, donc maintenant est-ce qu'il faut démonter toutes les antennes, est-ce qu'il faut attendre l'arrivée de la fibre optique ? Et là vous savez très bien qu'il va falloir attendre quelques années encore. Donc c'est vrai que c'est un débat qui est très délicat. »

Madame Moroge : « Moi je pense qu'il y a un autre point très haut et qui pourrait satisfaire Free, c'est la butte qui est aux Navarres. Elle est loin des habitations, c'est le plus haut point parce qu'on est au-dessus du clocher de l'église. Quand on est sur la butte des Navarres, au-dessus du stade, on est pratiquement à hauteur d'homme. A ma hauteur je suis à la hauteur du clocher de l'église ! Il suffirait qu'ils rajoutent un mât et puis qu'ils mettent leurs antennes là ! Pourquoi justement sur un point architectural ? Demandez-leur s'ils se sont « pointés » au beffroi de Douai ! Je ne sais pas mais ne soyons pas pigeons ! »

Monsieur Chantreau : « Ce qui me gêne, c'est que quelque part il s'agit de transformer un bâtiment public à caractère culturel en bâtiment commercial. »

Monsieur DENIS : « C'est étonnant de vous Monsieur Chantreau ! »

Monsieur Chantreau : « Je respecte la religion Monsieur Denis ! »

Monsieur Sarpaux : « Vous êtes en train toutes et tous de vous bagarrer. Essayons de trouver une autre solution. Moi, par exemple je pense au Château d'eau. Ça ne fera peut-être pas fuir les pigeons mais ça fera peut-être fuir les ROMS. Merci. »

Monsieur le Maire : « Bien. Les interventions sont terminées, je propose au groupe majoritaire de se retirer dans la salle Triquet pour une suspension de séance de cinq minutes. Je vous remercie. »

Suspension de séance

La séance est interrompue à la demande du groupe majoritaire à 20h15. Elle reprend à 20h21.

Monsieur le Maire : « Nous reprenons la séance si vous le voulez bien. Rejoignez vos places. Après cette suspension de séance, dont je vous remercie de l'avoir acceptée, le groupe majoritaire propose d'accorder la pose des antennes ailleurs, c'est-à-dire pas sur le clocher de l'église, mais à un emplacement que Free devra nous proposer, qui éveillera moins de psychose ou de craintes chez les riverains. Que ce soit aux Navarres, dans les champs, ou je ne sais où, mais nous n'acceptons pas que ça soit posé sur la plateforme de l'église. Donc je saisisrai Free en ce sens, en leur demandant ce qu'ils comptent faire et où ils comptent implanter ces installations techniques. Le débat est clos et nous en reparlerons éventuellement ultérieurement, et notamment dans une commission puisque je remercie tout un chacun d'avoir abondé le débat avec des arguments qui sont plus ou moins valables, mais certainement, de la part de l'ensemble des élus, un sens aigu de la crainte voire de la responsabilité. »

La question est retirée de l'ordre du jour du conseil municipal.

E. SERVICE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1. INSTAURATION DU RÉGIME D'ASTREINTES – MODALITÉS D'INDEMNISATION

- . Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;
- . Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- . Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;
- . Vu le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur ;
- . Vu le décret n° 2003-363 du 15 avril 2003 relatif à l'indemnité d'astreinte attribuée à certains agents du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer (J.O. du 15 avril 2003)
- . Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,
- . Vu l'arrêté du 7 février 2002 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions en application du décret 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du Ministère de l'intérieur.
- . Vu l'arrêté du 18 juin 2003 fixant les taux d'indemnité de permanence attribuée à certains agents du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer (J.O. du 25 juin 2003).
- . Vu l'arrêté du 28 décembre 2005 fixant les taux d'indemnité d'astreinte attribuée à certains agents du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer (J.O. du 1er février 2006)
- . Considérant qu'il y a lieu d'instaurer le régime des astreintes, ainsi que le régime indemnitaire qui s'y rattache,
- . Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 13 avril 2015,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en place des périodes d'astreintes.

Définition de l'astreinte : elle s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, titulaire ou stagiaire, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

Il précise que les astreintes d'exploitation et/ou sécurité seraient mises en place pour :

- Intervenir sur des actions préventives ou curatives (prévention des accidents, réparation des infrastructures ou surveillance)

- Intervenir dans le cas d'un besoin de renforcement des moyens humains faisant suite à un événement soudain ou imprévu (situation de pré-crise ou de crise, inondations, fortes tempêtes)

Les cadres d'emplois concernés seraient :

- technicien
- d'agent de maîtrise
- adjoints techniques
- adjoints administratifs

Dans le cadre d'une astreinte, l'employeur verse aux agents concernés l'indemnité fixée par les arrêtés susvisés pour la durée considérée, ou à défaut, un repos compensateur (récupération du temps de travail dans les conditions figurant aux tableaux ci-dessous), conformément aux tableaux ci-dessous.

Pour la filière technique, l'attribution de l'indemnité d'astreinte est exclusive de tout repos compensateur.

➤ **la mise en place des interventions.** Le temps de travail effectif accompli lors d'une intervention est rémunéré en sus de l'indemnité d'astreinte.

Les agents peuvent bénéficier de l'indemnité correspondante exclusive de tout autre dispositif de rémunération des astreintes. Ainsi, elle ne peut être cumulée avec les indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Par contre, une intervention réalisée durant une astreinte, si elle n'a pas été compensée par une indemnité ou par un repos, et si elle a donné lieu à la réalisation d'heures supplémentaires, peut être rémunérée par des IHTS.

Pour la filière technique, l'intervention est rémunérée par le paiement d'heures supplémentaires pour les agents à temps complet pouvant y prétendre ou par l'octroi de récupération. Il n'y a pas d'indemnité complémentaire effectuée pendant l'astreinte.

Le montant de l'intervention est fixé par les arrêtés sus visés. (Cf. tableaux ci-dessous)

Ces montants suivront les revalorisations des indemnités fixées par lesdits arrêtés.

➤ **La rémunération et la compensation** des obligations d'astreinte des agents sont déterminées par référence aux modalités et taux applicables aux services de l'État, suivant les règles et dans les conditions prévues par les textes :

TOUTES FILIERES (hors filière technique)

ASTREINTE	PERIODE CONCERNEE	MONTANT DE L'INDEMNITÉ	REPOS COMPENSATEUR (1)
	semaine complète (du lundi 8h au lundi 8h)	121,00 € (2)	1 journée ½
INTERVENTION	entre 18 heures et 22 heures ainsi que les samedis entre 7 heures et 22 heures	11€ de l'heure	Nombre d'heures de travail effectif majoré de 10 %
	entre 22 heures et 7 heures ainsi que les dimanches et jours fériés	22 € de l'heure	Nombre d'heures de travail effectif majoré de 25 %

FILIERE TECHNIQUE

ASTREINTE	PERIODE CONCERNEE	MONTANT DE L'INDEMNITÉ	REPOS COMPENSATEUR
	par semaine complète (du lundi 8h au lundi 8h)	149,48 € (2)	Aucune compensation

(1) Il n'y a pas de cumul possible entre l'indemnité et la compensation : attribution de la compensation à défaut de l'indemnité. Mais, il y a cumul entre l'indemnité d'astreinte et l'intervention.

(2) Majoration de 50 % lorsque l'agent est prévenu de l'astreinte pour une période donnée moins de 15 jours francs avant le début de cette période

Monsieur le Maire : « Vous avez un long exposé que vous n'avez pas manqué de lire. Je vais me permettre d'en faire commentaires et synthèse. Vous savez que, comme du temps de la précédente majorité, il y a le Maire ou les adjoints qui sont, à tour de rôle, et pour une semaine, de service de permanence. Service d'astreinte à

disposition, nuit et jour, samedi, dimanche, et fêtes, des services de police, de pompiers, du sous-préfet, des citoyens, des habitants, pour tout problème qui surviendrait, et ça survient souvent dans une commune de notre taille, mais même dans des communes plus petites, qu'il s'agisse d'incendies -malheureusement il y en a eu deux en suivant, dont un où il a fallu reloger d'urgence une famille- qu'il s'agisse d'accidents, qui portent des dégradations et un danger sur la voie publique, ou au mobilier urbain (abris bus, poteaux d'éclairage public, poteaux de signalisation), qu'il s'agisse également de fait tel que récemment d'un renard qu'il a fallu abattre, qui était blessé en bordure du terrain de foot de la plaine des Navarres. Voilà, des événements plus ou moins baroques, et plus ou moins importants, qui font que l' élu de permanence est sollicité, dérangé, pour apporter une solution avec gaz de France, avec EDF, avec le prestataire de chauffage, avec le juge quand il s'agit d'affaires criminelles etc. L' élu est quelque fois et même souvent démuni d'avoir des outils ou des possibilités matérielles de régler un problème de cambriolage d'une école où il faut sécuriser, ou d'épandre un produit quelconque parce qu'il y a une plaque de gazoil suite à un accident qui rend dangereuse la circulation sur la voie publique ; sécuriser un carrefour parce qu'à la suite d'une tempête il y a eu des arbres qui sont tombés. Voilà. Ça n'est pas à l' élu à prendre la tronçonneuse pour aller sécuriser, abattre l'arbre, ou à prendre une pelle pour étendre du sel, ou je ne sais quel produit. Donc, nous sommes convenus, après un dialogue intéressant en comité technique paritaire- puisqu'on crée une nouvelle mission des agents communaux- nous sommes convenus d'instaurer un régime d'astreinte, c'est-à-dire qu'un binôme, élu et fonctionnaire des services techniques, serait d'astreinte pour une semaine, du lundi au lundi. Le fonctionnaire a une connaissance de la ville et des bâtiments communaux, les entrées, les sorties, les alarmes, les serrures, les clés, les portes, les fenêtres, etc. et pourrait apporter sa contribution à l' élu qui le réquisitionnerait, puisque c'est le terme, pour faire une intervention physique, manuelle, technique, par rapport aux différents cas qui nécessitent le dérangement, ou le concours, voire l'arbitrage, ou la décision de l' élu de permanence. Cinq fonctionnaires sur la base du volontariat ont accepté d'être de permanence, en binôme avec l' élu, à partir du mois prochain. La règle c'est qu'un agent d'astreinte perçoit une indemnité forfaitaire parce qu'il ne peut pas quitter Aniche, il doit rester chez lui, il ne peut se déplacer que dans la commune et encore, et pouvoir être corvéable, et avoir une réponse rapide à la demande de l' élu de permanence qui solliciterait son concours. Donc l'agent d'astreinte aura un véhicule d'intervention qui sera dédié à cette astreinte, et qui sera équipé : caisse à outils, pelles, seaux, balises de voirie, ce qu'on appelle communément les cônes ou les chapeaux de clown, barrières extensibles, du sel, du sable, une pelle, un seau, des sacs poubelle, une tronçonneuse, une scie, une chaîne, un cadenas, quelques morceaux de contre-plaqué pour éventuellement protéger des vitres cassées, toute une panoplie qui resterait à demeure dans le véhicule, équipé en véhicule d'intervention, et qui ne servira qu'à ça. Donc cinq personnes se sont portées volontaires dans les conditions que nous avons évoquées en comité technique paritaire et avec les agents concernés. Il leur sera versé une indemnité forfaitaire pour la semaine de contrainte c'est-à-dire d'astreinte, et ensuite l' élu de permanence apprécie de sa propre autorité, de sa propre vision, de pouvoir faire appel à ce fonctionnaire qui se rend sur le lieu adéquat, avec le véhicule d'intervention, auquel cas on le rémunère pour le temps passé à faire son intervention sur un taux horaire qui intègre soit le soir entre 18h et 22h, soit c'est la nuit entre 22h et 7h00, ou c'est un dimanche, ou un jour de fête. Vous avez donc le tableau de l'astreinte et de l'intervention rémunérée au temps passé. L' élu de permanence qui appelle le fonctionnaire de permanence sait à quelle heure il l'appelle, et le fonctionnaire dérangé rend compte à l' élu de permanence de la fin et du règlement du problème et de l'intervention, et c'est transmis à l'autorité hiérarchique, en l'occurrence la directrice générale des services, le lendemain matin, qui non seulement est au courant de ce qui s'est passé la nuit, mais également peut vérifier le temps passé et faire rémunérer à la fin de la période d'astreinte le fonctionnaire du temps passé, si tant est qu'il ait passé du temps, à la diligence et à l'appréciation de l' élu de permanence. Voilà vous avez le tableau tel qu'il a été évoqué en comité technique paritaire, avec les représentants du syndicat, du personnel, et des élus, tel qu'il a été évoqué avec les ressources humaines et les agents candidats et concernés. Ils sont cinq à ce jour, le tour reviendra donc toutes les cinq semaines, et on appliquera ça probablement début juin. Je peux vous assurer, ayant exercé la fonction de directeur général des services, dans des communes de l'importance ou même plus importantes qu'Aniche, que ce soit en région parisienne, dans l'Oise ou dans le Nord, que c'est quelque chose qui se pratique partout : Douai, Somain, Waziers, Sin le Noble, Arleux, qui est une petite commune, et que c'est intéressant en termes de mission de sécurisation ou de secours, quand il s'agit notamment de secourir des personnes, entre la voiture de l' élu, le véhicule d'intervention, on peut emmener des gens dans un logement de secours ou quelque part, et faire un transport rapide par rapport à ce que des personnes peuvent vivre, ou à ce qu'il faille sécuriser ou intervenir manuellement et techniquement dans des locaux communaux ou sur la voie

publique. Voilà ce que je voulais dire. Vous avez la totalité des éléments dans le document qui accompagne l'ordre du jour, y a-t-il des interventions, précisions, observations, auxquelles je puisse répondre ? »

Monsieur Chantreau : « Vous avez consulté le Comité Technique Paritaire le 13 avril, je ne doute pas que vous avez consulté également le CHSCT, parce que ce sont bien deux instances différentes. Donc si vous avez consulté le CHSCT, il faut l'indiquer dans la délibération. C'est quand même une modification d'horaires de travail. Merci. »

Monsieur le Maire : « Ok. Autres interventions ? Indépendamment de ma consultation pour avis du CHSCT. »

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de mettre en place le régime des astreintes à la semaine complète à compter du 25 mai 2015, de rémunérer, ou de compenser le cas échéant et à défaut, les périodes ainsi définies conformément aux textes en vigueur dans les conditions exposées ci-dessus.

Il précise que les dépenses correspondantes sont imputées au chapitre 012 « charges de personnel »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER (proc. à M. Vitu) – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Lemoine) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN (proc. à M. Denis) – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHÉ (proc. à Mme Tanca) – Mme Marylène DRECCQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à Mme Brenski) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE – M. Jean-Michel REMY.

DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire : « Vous remarquerez qu'il y a plusieurs décisions qui concernent des avenants au marché de construction de l'école Quévy. Si ces décisions ne sont pas regroupées, c'est parce qu'elles sont classées dans l'ordre des dates auxquelles j'ai signé et je les ai notifiées. »

Le 17 avril 2015 : Dans le cadre de la construction de l'école Maxime-Quévy, décision de signer un avenant n°1 au lot n°5 (étanchéité – toiture végétale) au marché conclu avec le groupement d'entreprises COEXIA Enveloppe et ECOVEGETAL pour permettre la végétalisation du préau par la mise en œuvre de 150 m² de dalles Ecosedum. Le montant de l'avenant s'élève à **1 620€ TTC**. Le montant du marché passe donc à **297 841,68 euros TTC**.

Le 17 avril 2015 : Dans le cadre de la construction de l'école Maxime-Quévy, décision de signer un avenant n°3 au lot n°1 (VRD–espaces verts) au marché conclu avec l'entreprise INOVERT pour permettre la rehausse des clôtures et la réalisation d'accès provisoires. Le montant de l'avenant s'élève à **6 465,42 euros TTC**. Le montant du marché passe donc à **910 691,46 euros**.

Monsieur le Maire : « Si je me souviens bien, il s'agit d'une rehausse de clôture, parce qu'à l'une des premières réunions de chantier qui suivait notre élection, avec l'architecte, il avait été remarqué qu'en grim pant sur les containers à ordures qui étaient stockés, des gamins pouvaient gagner facilement le toit et aller se promener ou faire des choses bizarres pendant les vacances ou le weekend. »

Le 24 avril 2015 : Dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire et du lancement des opérations « plans de boisement », décision de confier une mission d'animation de Gestion Urbaine de Proximité au cabinet EXTRACITE à LILLE qui consiste à initier des ateliers de concertation des habitants. Le montant de la mission est fixé à **14 200 euros HT**.

Monsieur le Maire : « Certains d'entre vous, et encore il y a quelques jours, ont participé avec succès et beaucoup d'attention et de propositions, à ces ateliers qui sont fort intéressants, s'agissant des plans de boisement sur la plaine des Navarres ou sur le monticule et la plaine de l'archevêque. Ces réunions ont attiré beaucoup de monde au restaurant Ladrière, en ce qui concerne les Navarres, et au restaurant Wartel, en ce qui concerne l'Archevêque. Il y aura restitution et propositions par le cabinet après cet échange d'idées qui a mobilisé du monde. »

Le 27 avril 2015 : Dans le cadre de la construction de l'école Maxime-Quévy, décision de signer un avenant n°1 au marché de mission SPS conclu avec la société DEKRA du fait de la prolongation de délais de construction de l'école due à la défaillance de l'entreprise Degroote. Le montant de l'avenant s'élève à **1 500** euros HT.

Le 30 avril 2015 : Dans le cadre de la sortie culturelle du 9 mai 2015, décision de fixer le prix de la visite de l'exposition Van Gogh à Mons à **15** euros.

Le 4 mai 2015 : Décision d'encaisser un chèque d'un montant de **53,34** euros transmis par la compagnie d'assurances SMACL en règlement du remplacement d'une armoire à l'école Yvon-Fossé.

Le 4 mai 2015 : Dans le cadre de la construction de l'école Maxime-Quévy, décision de signer un avenant n°4 au lot n°1 (VRD–espaces verts) au marché conclu avec l'entreprise INOVERT pour permettre le remplacement des bordures sur 15 m du trottoir droit face à l'école (rue Kopierre) et la mise en œuvre de béton désactivé gravillonné blanc sur le trottoir situé rue Léo-Lagrange (conforme au traitement liaisons douces de la rue Léo-Lagrange). Le montant de l'avenant s'élève à **13 154,16** euros TTC. Le montant du marché passe donc à **923 845,62** euros TTC.

Le 4 mai 2015 : Dans le cadre de la construction de l'école Maxime-Quévy, décision de signer un avenant n°2 au lot n°8 (Electricité – courants forts et faibles) pour permettre des travaux supplémentaires liés à l'alimentation de sèche-mains dans les sanitaires. Le montant de l'avenant s'élève à **2 055,86** euros TTC. Le montant du marché passe donc à **208 860,52** euros TTC.

Madame Tanca : « Il s'agit là d'une demande des enseignants et du personnel de service. »

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 20h40 et invite les conseillers à signer le registre des délibérations et les documents budgétaires.